

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 14–16 février 2011

PROJETS DE PROGRAMMES DE PAYS

**Point 7 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2011/7/1

14 janvier 2011

ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET DE PROGRAMME COMMUN DE PAYS RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE 200200 (2011–2015)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODJ*: M. M. Darboe tél.: 066513-2201

Attaché de liaison principal, ODJ: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale)



Distr. générale
2 décembre 2010
Français
Original : anglais

**Conseil d'administration du Programme
des Nations Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies pour la population**

**Conseil d'administration du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance**

**Conseil d'administration du Programme
alimentaire mondial**

**Projet de descriptif de programme commun de pays
pour la République-Unie de Tanzanie
(juillet 2011-juin 2015)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	3
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	9
III. Programme proposé.	15
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	24
Annexes	
1. Cadre de résultats et d'allocation des ressources du PNUD.	27
2. Cadre de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP	37
3. Programme de coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie	44
4. Programme du PAM en République-Unie de Tanzanie	57

Introduction

1. Le Gouvernement tanzanien et l'équipe de gestion de pays des Nations Unies ont décidé que pour la période allant de juillet 2011 à juin 2015, les organismes des Nations Unies présents dans le pays élaboreraient un plan unique pour l'aide au développement couvrant l'ensemble des activités qu'ils mènent en Tanzanie, y compris à Zanzibar. Ce plan regroupe ce qui est prévu par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), par les descriptifs de programme de pays de quatre organismes [le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM)] et, en particulier, par les plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays signés par le Gouvernement tanzanien.

2. Le plan repose sur les acquis du précédent PNUAD et de l'initiative pilote Unis dans l'action, notamment sur les recommandations issues de l'évaluation qu'en a fait le pays en 2010. Cette nouvelle formule permet d'éviter aux organismes et partenaires des Nations Unies de faire deux fois la même chose. Il s'agit d'un plan collectif, cohérent et assorti d'orientations stratégiques correspondant aux priorités nationales énoncées dans les stratégies pour la réduction de la pauvreté de la Tanzanie continentale et de Zanzibar pour 2010-2015, intitulées respectivement MKUKUTA II et MKUZA (la stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté et le plan de Zanzibar pour la réduction de la pauvreté). La nouvelle formule tient également compte de la stratégie nationale de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des principaux documents de planification sectorielle et documents directifs, et de la situation humanitaire.

3. Le plan d'aide définit précisément la contribution des organismes des Nations Unies aux priorités de développement nationales et aux engagements internationaux de la Tanzanie et contribue ainsi à améliorer la transparence de leur action et leur responsabilité à l'égard du Gouvernement tanzanien comme des donateurs. Régi par les cinq principes de programmation que sont l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement, le développement des capacités, le respect des droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats, ce plan intègre également les questions transversales pertinentes. Il prend en compte les recommandations formulées à l'issue des réunions consacrées à la hiérarchisation des priorités, tenues au niveau national par le Gouvernement tanzanien, les partenaires de développement, les organisations de la société civile et tous les organismes des Nations Unies en Tanzanie, résidents ou non.

4. Afin de simplifier encore la programmation des quatre organismes (PNUD, FNUAP, UNICEF et PAM), le Gouvernement tanzanien a proposé un descriptif de programme commun de pays à la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD-FNUAP, et à l'UNICEF et au PAM en janvier 2010. Élaboré à partir du plan d'aide, ce descriptif a remplacé les descriptifs de programmes de pays de chaque organisme. Les conseils d'administration du PNUD-FNUAP et de l'UNICEF ont approuvé cette proposition à leurs sessions respectives de juin 2010, à titre exceptionnel. Le Bureau du Conseil d'administration du PAM a décidé, à sa réunion du 14 septembre 2010, de s'aligner sur les décisions des autres fonds et programmes des Nations Unies, et présentera son projet de descriptif de programme à la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2011, qui l'approuvera à la session annuelle de 2011. Ce descriptif de programme reprend le cadre commun du Groupe

des Nations Unies pour le développement (esquisse de programme et descriptif de programme proprement dit), les décisions adoptées en juin 2010 par les quatre organismes et la résolution 64/289 de l'Assemblée générale.

I. Analyse de la situation

5. Malgré des progrès économiques indéniables, la Tanzanie n'a pas réussi à réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim et assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif). En dépit du ralentissement qui a suivi la crise financière mondiale de 2008, la croissance de son produit intérieur brut (PIB) s'est maintenue à plus de 7 % par an depuis 2001, bien au-delà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cette performance s'explique par le redressement sensible des fondamentaux de l'économie qui a résulté des réformes macroéconomique et financière. Les paramètres macroéconomiques ont bien résisté aux crises mondiales. L'inflation s'est maintenue en-deçà de 10 % pendant l'essentiel de la période et a connu un pic en 2008, à 10,3 %, en raison des crises alimentaire et énergétique. Le taux de change est resté stable, grâce à de solides réserves de change et à une inflation modérée. La dette extérieure, à son niveau le plus élevé en 2003 (52,5 % du PIB), est tombée à 33,1 % en 2008, grâce à la participation du pays à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés¹.

6. Malgré la croissance économique, la pauvreté liée à l'insuffisance des revenus n'a baissé que légèrement, passant de 35,7 % en 2000-2001 à 33,6 % en 2007. L'accroissement de la population (2,9 % en 2008) s'est accompagné d'une augmentation du nombre de pauvres de 1,3 million en 10 ans, portant leur total à 12,9 millions sur la partie continentale du pays, l'intensité de la pauvreté variant considérablement d'une région à l'autre. Cet accroissement rapide de la population pose des problèmes pour la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 1. La population a augmenté dans des zones où il y avait peu de création d'emplois, tandis que le demi-million de personnes qui est arrivé chaque année sur le marché du travail a trouvé un emploi dans le secteur de l'agriculture, mal rémunéré, et dans le secteur informel, ce qui a également été un facteur de pauvreté. Même si le secteur industriel de la Tanzanie connaît une croissance rapide, il est l'un des plus restreints d'Afrique (22,6 % du PIB) et ne contribue guère à la création d'emplois. L'agriculture, secteur le plus développé, représente un quart du PIB, 85 % des exportations, 80 % de l'emploi total et 90 % de l'emploi des femmes.

7. La Tanzanie n'a guère progressé sur la voie de la réduction de l'extrême pauvreté et de la malnutrition. L'Indice de la faim dans le monde pour 2010 juge sa situation « alarmante ». Les enfants des zones rurales souffrent nettement plus de

¹ Toutes les données mentionnées dans cette partie proviennent des sources suivantes : United Republic of Tanzania, *Poverty and Human Development Report 2009*; United Republic of Tanzania, *Millennium Development Goals Report Mid-Way Evaluation: 2000-2008*; National Bureau of Statistics/ICF Macro, *Tanzania Demographic and Health Survey 2010 Preliminary Report* (octobre 2010); United Republic of Tanzania, *Tanzania Gender Indicators Booklet 2010*; Tanzania Commission for AIDS (TACAIDS), Zanzibar AIDS Commission, National Bureau of Statistics, Office of the Chief Government Statistician, Macro International, *Tanzania HIV/AIDS and Malaria Indicator Survey 2007-08* (novembre 2008).

malnutrition et de faim chronique, même si les écarts entre les villes et les campagnes se sont réduits, s'agissant des retards de croissance et de l'insuffisance pondérale. La pauvreté liée au manque de nourriture a baissé, passant de 21,6 % en 1991 à 16,6 % en 2007. Au niveau national, la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale a à peine diminué (de 22 % en 2004-2005, elle est passée à 21 % en 2010). En valeur absolue, le nombre de personnes souffrant de faim chronique reste élevé. Compte tenu de leur consommation de nourriture, 4,1 % des ménages vivant dans les zones rurales de la Tanzanie continentale sont considérés comme pauvres, et 18,9 % à la limite de la pauvreté.

8. Bien qu'à l'échelon national la Tanzanie produise régulièrement de la nourriture en quantité suffisante pour subvenir à ses besoins, de nombreuses régions (en particulier le centre, le sud-est et le nord-est du pays) sont exposés à la faim et à l'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire résulte surtout du fait que les ménages n'ont pas suffisamment accès à la nourriture. Cette situation conduit à adopter des stratégies malheureuses en réaction aux situations d'urgence récurrentes (hausse des prix des biens alimentaires, sécheresse, parasites et maladies). Les producteurs ruraux ne se consacrent pas assez à la gestion de l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques et ils ne bénéficient pas des filets de sécurité qui permettraient d'atténuer les retombées des crises qui compromettent régulièrement leurs moyens de subsistance.

9. La faible productivité de l'agriculture s'explique en grande partie par le manque d'investissements dans les infrastructures, l'accès limité aux intrants agricoles, aux services de vulgarisation et au crédit, le manque de moyens techniques et commerciaux et la lourde dépendance vis-à-vis de la culture pluviale et des ressources naturelles. Les tentatives de réforme n'ont pas réussi à entraîner des changements structurels et durables. Les emplois non agricoles exercés dans un secteur informel peu rémunérateur se multiplient. Les institutions privées ou locales sont peu développées en zone rurale, ce qui ne fait qu'aggraver le manque d'efficacité de l'agriculture.

10. Les 43 millions de personnes (dont 1,3 million sur Zanzibar) qui composent une population tanzanienne en augmentation rapide dépendent lourdement de l'environnement et des ressources naturelles pour subsister. La surexploitation des ressources naturelles, la pollution des sources d'eau et l'absence de contrôle sur les cultures, conjugués aux changements climatiques, constituent donc des obstacles à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'environnement et à la consolidation des progrès accomplis. L'exploitation et la gestion des ressources se compliquent à mesure qu'augmente la demande d'eau potable, de nourriture, de produits de la nature, de terres cultivables et de pâturages, de logement, et de bois et de charbon destinés à l'énergie domestique. Cette hausse de la demande contribue à la déforestation et à la dégradation de l'environnement. La pêche illégale menace l'avenir du secteur. L'accès à la terre et les revendications diverses, notamment la conservation et la gestion des ressources naturelles, sont sources de conflits. Les moyens qui existent pour gérer les ressources naturelles, notamment l'adaptation aux conséquences du changement climatique ou leur atténuation, sont insuffisants par rapport à l'ampleur de la tâche.

11. Après la suppression des frais de scolarité en 2001, la fréquentation des établissements primaires a rapidement augmenté, et l'enseignement en maternelle et l'enseignement secondaire ont également connu un développement soutenu ces

dernières années. Toutefois, la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 2 (Rendre l'enseignement primaire universel) est encore semée d'embûches, telles que le taux de réussite par classe d'âge (62,5 % en 2008) et la qualité de l'enseignement (en 2009, le nombre d'élèves par enseignant était très élevé : 54 élèves pour un maître), ou encore le taux de réussite des élèves des classes supérieures du primaire (52,7 % en 2008). L'accès à la maternelle et au secondaire révèle des disparités liées au lieu de résidence (urbain ou rural), à la situation financière des ménages et à leur niveau d'instruction. Le handicap, l'absence de parents, le travail forcé et toute autre forme de vulnérabilité des enfants constituent autant d'obstacles supplémentaires. Les normes de qualité baissent nettement dans le primaire et le secondaire, conséquence de l'augmentation rapide de l'effectif d'enfants d'âge scolaire et du fait que le développement de la scolarisation ne s'est pas accompagné d'une augmentation du nombre d'enseignants compétents et de supports pédagogiques de qualité, ni d'investissements consacrés à la sécurité des établissements, aux services d'assainissement de base et à l'hygiène. En Tanzanie, de nombreuses écoles ne sont ni saines ni sûres, en particulier pour les adolescentes.

12. Le nombre de filles et de garçons est à peu près équivalent à l'école primaire. Dans le secondaire, la part des filles sur le nombre total d'élèves a augmenté, passant de 43,2 % à 46,8 % entre 1992 et 2007. L'écart numérique entre les filles et les garçons se creuse sensiblement dès le début du secondaire, où les filles ne représentent plus que 35 % du nombre total d'élèves parvenant au terme de leur cursus. En comparaison avec les garçons de leur âge, les filles ont un très mauvais niveau en mathématiques et en sciences, et réussissent moins aux examens. Dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation des filles a atteint 34 % en 2007.

13. À l'âge de 14 ans (début du secondaire), près de la moitié des enfants tanzaniens ont quitté le système scolaire. Un tiers des enfants entrent dans le secondaire et moins de 1 % s'inscrivent dans des établissements d'enseignement supérieur. Les autres possibilités d'éducation scolaire, d'alphabétisation ou de formation professionnelle ne permettent pas de répondre à la demande.

14. La Tanzanie continue de faire de grands progrès dans le domaine de la santé de l'enfant. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (objectif du Millénaire pour le développement 4) continue de baisser : il est passé de 147 pour 1 000 naissances vivantes en 1999 à 81 ‰ en 2010. De même, le taux de mortalité infantile est passé de 99 pour 1 000 naissances vivantes en 1999 à 51 ‰ en 2010. La mortalité néonatale représente 30 % des décès d'enfants de moins de 5 ans. La baisse de la mortalité de l'enfant s'explique en partie par les progrès accomplis récemment dans la lutte contre le paludisme. D'autres facteurs ont pu y contribuer : la vaccination contre la rougeole, la supplémentation en vitamine A et d'autres programmes de prévention, destinés notamment à empêcher la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Par contre, les décès néonataux (26 pour 1 000 naissances vivantes en 2010) s'expliquent par l'insuffisance des soins dispensés à la femme enceinte et des soins obstétricaux et néonataux à l'accouchement.

15. La Tanzanie est à la traîne dans le domaine de la santé maternelle. En 2010, le taux de mortalité maternelle est estimé à 454 pour 100 000 naissances vivantes, ce qui est mieux que les 578 pour 100 000 de 2004, mais encore en-deçà de l'objectif de 265 pour 100 000 fixé pour 2015 dans le troisième plan stratégique du secteur de la santé. Près de la moitié des accouchements sont réalisés par du personnel soignant

qualifié ou ont lieu dans un établissement de soins. Trois causes de retard possible (décision de se faire soigner, accès aux soins nécessaires et attente avant une intervention dans un établissement sanitaire) expliquent en grande partie les taux élevés de mortalité et de morbidité maternelles. Les établissements manquant d'équipements et de fournitures, de personnel et notamment de personnel qualifié, ils ne sont pas prêts à intervenir, ce qui se ressent sur la qualité des soins obstétricaux et néonataux qu'ils dispensent. Il est à la fois nécessaire de doter l'ensemble du système de personnel soignant qualifié, mais aussi de pourvoir les postes vacants (65 %). Il faut également continuer de participer activement à la campagne actuelle de développement du secteur national de la santé et des soins primaires, qui cherche notamment à augmenter le nombre de centres qui dispensent un minimum de soins essentiels, à remédier à la pénurie d'équipements et de produits d'hygiène de la procréation, à régler les problèmes de ressources humaines, à financer efficacement les soins de santé et à améliorer les systèmes d'information et d'ordonnance et les liens avec les activités locales de mobilisation.

16. Les inégalités hommes-femmes expliquent que le taux de mortalité maternelle reste élevé en Tanzanie et qu'aucun progrès ne soit fait dans le domaine de la santé maternelle. La mortalité maternelle est importante parce que le taux de fécondité des femmes est élevé et que leur condition socioéconomique est médiocre. En deux décennies, leur taux de fécondité a à peine évolué, passant de 5,8 en 1996 à 5,4 en 2010. En milieu rural, les femmes ont, en moyenne, plus de deux enfants de plus qu'en milieu urbain (6,1 contre 3,7). La proportion des femmes mariées qui ont recours à la contraception a augmenté rapidement, passant de 13 % en 1996 à 27,4 % en 2010. Seules 12 % des femmes âgées de 15 à 24 ans utilisent des modes de contraception modernes, d'où un nombre élevé de grossesses d'adolescentes. Plus de la moitié des femmes de moins de 19 ans sont soit enceintes, soit déjà mères, et dans les ménages les plus pauvres, une adolescente sur trois a déjà donné la vie au moins une fois. Les grossesses d'adolescentes, qui résultent souvent d'un mariage précoce, comportent un risque élevé de décès maternel.

17. La mauvaise alimentation est un phénomène courant chez les femmes en âge de procréer. Une sur deux souffre d'anémie chronique, 1 sur 10 a un indice de masse corporelle faible, signe d'une carence énergétique chronique qui conduit à des grossesses à risque. La malnutrition infantile est également importante. Parmi les enfants de moins de 5 ans, 35,4 % souffraient d'un retard de croissance et 20,7 % d'insuffisance pondérale en 2010. L'anémie touche plus des deux tiers des enfants, et 8 % en subissent des formes sévères. Les nourrissons étant peu allaités, ils sont plus susceptibles d'avoir des problèmes nutritionnels. Quarante et un pour cent des nouveau-nés ne sont pas allaités dans la première heure de leur vie et moins de 15 % sont allaités jusqu'à l'âge de six mois. Les compléments alimentaires que l'on donne aux nourrissons sont souvent inadaptés et coupés à l'eau insalubre. Il faudra remettre à plat les politiques, stratégies et programmes de protection de la santé de la mère et de l'enfant axés notamment sur la nutrition pour parvenir à réaliser plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement.

18. La Tanzanie a fait des progrès remarquables dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies), mais qui révèlent surtout une action verticale dans la lutte contre le VIH et le paludisme. La transmission du paludisme, une cause importante de la mortalité de l'enfant, a nettement reculé. La prévalence de cette maladie a fortement diminué à Zanzibar, passant de 46,2 % de la population en 2002 à 0,8 % en 2006, grâce au

succès de la lutte antipaludique et à l'utilisation généralisée de moustiquaires imprégnées d'insecticide, distribuées gratuitement. Néanmoins, le paludisme reste un problème majeur sur le continent, où sa prévalence était de 18,1 % en 2007-2008.

19. La prévalence du VIH a reculé en Tanzanie continentale, où elle est passée de 7 % en 2004 à 5,7 % en 2008, et elle s'est stabilisée autour de 0,6 % à Zanzibar. Des disparités existent entre les différents groupes socioéconomiques. Parmi les 15-24 ans (20 % de la population totale), la prévalence du VIH a diminué, dans cette tranche d'âge, l'infection touche beaucoup plus de filles que de garçons (4 % contre 1 %). Seuls 39 % des jeunes femmes et 42 % des jeunes hommes sont bien informés sur le VIH. Le fait de ne pas utiliser systématiquement de préservatifs, de ne pas être conscient des risques encourus, d'adopter des conduites à risque, comme les rapports sexuels à plusieurs ou entre partenaires de générations différentes, contribue à accroître les risques de contamination. Bien que la prévalence du VIH soit faible à Zanzibar, elle est élevée parmi les groupes les plus à risque, comme les toxicomanes (15 %), les travailleurs sexuels (10 %) et les hommes homosexuels (12 %) (on ne dispose pas de données comparables sur la Tanzanie continentale). Ces groupes sont stigmatisés et victimes de discrimination et ont un accès limité aux services et à l'information.

20. La prévention du VIH, les soins et le traitement des personnes séropositives se sont considérablement développés dans tout le pays. Plus de 70 % de centres de soins prénatals peuvent désormais offrir des services de prévention contre la transmission du virus de la mère à l'enfant. Néanmoins, il reste des écarts importants : seules 68 % des femmes enceintes séropositives et 50 % des nourrissons exposés au virus reçoivent un traitement antirétroviral destiné à prévenir la transmission du virus de la mère à l'enfant. Les services de prévention du VIH et les services de santé sexuelle et procréative sont peu intégrés. Les personnes séropositives et les malades du sida ont encore du mal à accéder à de nombreux services et ne participent qu'indirectement à la prévention et à la définition des politiques.

21. Même si de nombreuses mesures ont été prises pour atténuer les répercussions sociales et économiques du VIH et du sida, il reste encore beaucoup à faire. Depuis 1985, l'épidémie a fait plus de 1,3 million d'orphelins en Tanzanie. Ces enfants reçoivent souvent une aide dans le cadre des interventions du Plan d'action national chiffré pour les enfants les plus vulnérables. Sur l'ensemble des personnes séropositives de Tanzanie, 840 000 (56 %) sont des femmes âgées de 15 à 49 ans.

22. Dans les campagnes, trop peu de gens ont accès à l'eau potable (58,7 % en 2009). Dans les villes, ce chiffre passe à 84 %. Seuls 33 % des ménages ont accès à des latrines améliorées. L'état désastreux des installations sanitaires dans les écoles et les établissements de soins est une source de préoccupation. Comme l'approvisionnement en eau est un enjeu national étroitement lié à la pauvreté et à la situation géographique, il est d'autant plus vital dans les localités rurales et les implantations sauvages des zones urbaines. Avant que des solutions soient adoptées au niveau national, il est essentiel de régler les problèmes d'adduction d'eau, d'assainissement et de santé pour faciliter la tâche des soignants à l'échelle des ménages.

23. Les programmes officiels de sécurité sociale et d'assurance maladie concernent une part très faible, essentiellement urbaine et relativement privilégiée de la population, à qui ils n'apportent pourtant que de modestes prestations. La

plupart des gens ne sont pas protégés en cas d'aléas, de changements brutaux affectant leurs moyens d'existence ou de profond dénuement. Il existe bien un projet de régime national de protection sociale destiné aux groupes vulnérables, mais il manque encore les modalités pratiques et les dispositifs institutionnels, les services et les ressources qui devraient l'accompagner. Il faudrait élaborer un régime plus ambitieux permettant de créer des filets de sécurité et de nouveaux modèles pour les transferts sociaux. Il faut également examiner l'utilité des programmes d'assistance sociale existants (sécurité sociale, aide aux personnes âgées ou aux personnes handicapées) pour la lutte contre la pauvreté et contre la faim.

24. La loi sur l'enfance promulguée en novembre 2009 a créé un environnement protecteur pour les enfants. En Tanzanie, les enfants se développent dans un climat d'insécurité alarmante. Le pays compte plus de 2 millions d'enfants orphelins ou abandonnés et 20 % des jeunes âgés de 5 à 17 ans travaillent. Seuls 8 % des enfants de moins de 5 ans possèdent un certificat de naissance. Grâce aux investissements massifs dont il a bénéficié, le Plan d'action national chiffré a permis d'améliorer l'accès à l'alimentation, à l'éducation et aux services de santé, bien que ces services ne soient pas encore complets et que tous les enfants vulnérables n'y aient pas encore accès. Le système de protection de l'enfance a encore beaucoup de lacunes. Il n'existe pas de structures, de systèmes ou de services permettant de protéger les enfants victimes de sévices sexuels, d'exploitation et de violences, et les enfants handicapés. Il y a urgence à renforcer les effectifs et à former le personnel, à mettre au point des systèmes de surveillance et d'aiguillage sanitaire, de renforcer la collecte de données à l'échelle des districts et du pays et de faire mieux connaître les besoins de protection de l'enfance tant au niveau local qu'auprès des responsables de la promulgation et de l'application des lois.

25. Dans les nouvelles stratégies (MKUKUTA et MKUZA), le Gouvernement souligne que la bonne gouvernance joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être social des citoyens.

26. La Tanzanie est une démocratie parlementaire stable et pacifique. Au cours des deux dernières décennies, le pluralisme politique a été institué, et des élections multipartites sont organisées tous les cinq ans depuis 1995. Néanmoins, les partis politiques présentent tous les mêmes programmes sans ambition, notamment à cause du manque de moyens et des inégalités hommes-femmes (c'est-à-dire l'absence de femmes aux postes de décision).

27. Bien que le Parlement de la République-Unie de Tanzanie et la Chambre des représentants de Zanzibar s'attachent de plus en plus à exercer leur contrôle sur les activités de l'exécutif, il y a encore beaucoup à faire pour garantir la transparence et la responsabilité du pouvoir, notamment améliorer le contrôle de la mise en œuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté. Les plans d'action élaborés récemment pour les législatures successives ont révélé un manque de moyens criant dans les domaines du contrôle parlementaire, de la confection des lois et de la représentation des citoyens.

28. L'action nationale de grande envergure d'évaluation de la gouvernance et de consultation engagée dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est en cours. À Zanzibar, la réconciliation politique, encore fragile, nécessitera une attention de tous les instants. En Tanzanie continentale, il faudra renforcer le dialogue à l'échelle locale et mettre en place des mécanismes de règlement des

conflits pour régler les litiges portant sur l'exploitation des ressources naturelles et les droits sur ces ressources.

29. Le Gouvernement tanzanien manque cruellement de moyens pour gérer le développement du pays et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il y a encore des progrès à faire dans le suivi de la mise en œuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté et la communication à ce sujet. Il faudrait également mieux coordonner la mise en œuvre, ainsi qu'une planification et une budgétisation reposant sur des données factuelles. La gestion de l'aide, s'agissant notamment de la communication avec les parties intéressées, reste un enjeu de taille. Plusieurs programmes de réformes sont en cours, mais tardent à produire des résultats. Il est nécessaire de mieux coordonner les réformes et de continuer de soutenir l'action menée sur tous les plans pour lutter contre la corruption.

30. Le concept de primauté du droit, notamment des droits de l'homme et des traditions juridiques, est mal compris et peu appliqué. L'action de la justice est entravée par la corruption, la discrimination à l'égard des femmes et des enfants (notamment la violence à l'égard des femmes et certaines normes culturelles) et le manque de protection des droits des pauvres. Bien que la Tanzanie soit signataire des traités internationaux de défense des droits de l'homme, il lui est difficile de les appliquer sans un plan d'action national visant à faire une place aux droits de l'homme dans la législation nationale, le système judiciaire et l'enseignement public.

31. Le respect du droit à la vie, à la sécurité et à l'assistance dans les situations d'urgence vitale est une véritable gageure. La Tanzanie est exposée à de fréquentes catastrophes naturelles, au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à l'insécurité alimentaire. Ces problèmes nécessitent des systèmes d'alerte précoce bien organisés et multisectoriels et une préparation aux situations d'urgence.

32. La Tanzanie doit souvent accueillir de nombreux réfugiés, souvent pour de longues périodes. Les organismes des Nations Unies aident actuellement quelque 100 000 réfugiés dans le nord-ouest de la Tanzanie et dans les localités d'accueil où vit déjà une population vulnérable.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

33. L'actuel plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), couvrant la période 2007-2010, et les programmes de pays des quatre organisations ont été prolongés jusqu'à la mi-2011 pour que le plan d'aide au développement corresponde exactement au cycle budgétaire national. Le PNUAD soutient la mise en œuvre de la Stratégie nationale (MKUKUTA) et de la Stratégie pour Zanzibar (MKUZA), conformément aux principes directeurs de la stratégie commune d'assistance pour la Tanzanie adoptée par le Gouvernement tanzanien et les partenaires de développement.

34. Les résultats du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement coïncident avec les résultats et les indicateurs des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Ces résultats portant sur un grand nombre de domaines, les organismes des Nations Unies n'ont pas toujours pu évaluer précisément la portée de leur contribution au développement national. Il en a été conclu que les résultats attendus du plan d'aide au développement devraient être définis de manière suffisamment précise pour que cette contribution puisse être mesurée.

Initiatives « Unis dans l'action »

35. En 2007, le Gouvernement tanzanien a décidé d'être un des huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », et cette décision a transformé les activités du système des Nations Unies en Tanzanie. Le programme pilote a été lancé après l'approbation, par le Gouvernement tanzanien, du plan-cadre pour l'aide au développement et des documents relatifs aux programmes de pays des quatre organisations, mais l'équipe de gestion de pays a pu adapter ses activités. Les principes du chef de file unique, du fonds unique et de la voix unique adoptés dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » ont donné des résultats particulièrement encourageants. Onze programmes communs des Nations Unies ont été élaborés conformément au plan-cadre. L'appui financier accordé par d'autres partenaires de développement au volet « un fonds » est la preuve de la confiance qu'ils accordent à la réforme en cours.

36. Les programmes communs permettent de tirer des enseignements qui serviront à améliorer la programmation et les résultats. La politique du programme unique a été adoptée deux ans après le début du cycle de programmation par entité relevant du PNUAD. Fondée sur la programmation commune, elle s'applique aux secteurs dans lesquels l'ONU a de l'expertise, repose sur les priorités nationales et fait intervenir la collaboration entre des organismes des Nations Unies et des partenaires, qui, ensemble, élaborent des programmes de travail et des budgets communs et définissent des résultats communs, lesquels viennent s'ajouter aux activités que mène chaque organisme en fonction du plan-cadre d'aide au développement et de son descriptif de programme de pays ou, dans certains cas, s'y substituent. Les processus communs de planification et d'établissement de rapports ont amélioré la cohérence et la coordination. Selon les conclusions de l'évaluation de 2010 de l'initiative « Unis dans l'action », menée par le pays, les facteurs ayant concouru à l'amélioration des programmes comprenaient : une programmation commune; une répartition des tâches claire, fondée sur les avantages relatifs et le mandat de chaque organisation; une meilleure application du principe de responsabilité dans les rapports entre organismes; une équipe de gestion de pays dotée des moyens d'action voulus; et un financement fondé sur les résultats assujetti au principe du fonds unique.

37. Dans le cadre d'un processus axé sur l'ouverture et la participation de tous, il s'est avéré difficile de définir et de suivre des orientations stratégiques. Les programmes communs sont malaisés à mettre en œuvre car un grand nombre de projets et d'initiatives sont regroupés sans qu'il existe de mécanisme de hiérarchisation et de planification axée sur les résultats. En outre, il n'y a ni mécanismes de contrôle et d'évaluation solides, ni examens annuels communs, éléments qui pourraient aider à détecter plus tôt les problèmes et à y remédier. Les organismes des Nations Unies et les partenaires d'exécution ne disposent pas tous des mêmes moyens pour participer à des programmes communs. Enfin, les systèmes

et l'appui opérationnel pour les interventions relevant de l'initiative « Unis dans l'action », progressivement mis en place, n'ont pas été pleinement appliqués ou exploités. Ceci concerne notamment les paniers de fonds, les principes régissant une politique harmonisée concernant les transferts de fonds et les achats communs.

Les quatre organisations

Programme alimentaire mondial

38. Le programme de pays du Programme alimentaire mondial (PAM) visait à réduire la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire dans les régions du centre et du nord, sujettes à la sécheresse, et à renforcer les capacités nationales. Ces objectifs ont été poursuivis au moyen de quatre initiatives intégrées : les programmes « des vivres pour l'éducation » et « des vivres pour la création d'actifs », un programme ciblé d'alimentation complémentaire et des programmes d'aide aux personnes vivant avec le VIH/sida. En 2010, grâce au programme « des vivres pour l'éducation », le PAM a servi des repas à environ 640 000 enfants dans 1 167 écoles, ce qui a eu pour effet d'augmenter le taux de fréquentation scolaire et le taux de réussite aux examens. Le PAM a aidé le Gouvernement tanzanien à élaborer un projet de politique nationale d'alimentation scolaire et a fourni un appui technique pour le renforcement du programme d'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité et du système de suivi de la sécurité alimentaire. Dans le cadre du programme « des vivres pour la création d'actifs », il a soutenu les communautés touchées par la famine chronique dans les zones sujettes à la sécheresse pour les aider à améliorer leur résistance aux chocs et à protéger leurs actifs. Le programme ciblé d'alimentation complémentaire a contribué à l'amélioration de la santé prénatale et postnatale et à résoudre le problème de l'insuffisance pondérale des nouveau-nés. Le nombre d'enfants vaccinés et suivis pendant leur croissance a augmenté; dans deux districts, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les enfants souffrant de malnutrition modérée ont reçu une ration mensuelle à emporter. Le programme de lutte contre le sida a permis de venir en aide aux personnes vivant avec le VIH ou le sida touchées par l'insécurité alimentaire. Le PAM a acheté les vivres sur place, aidant ainsi les petits exploitants, et a travaillé avec des services de transport locaux. L'évaluation du programme de pays de 2010 a montré que les interventions du PAM avaient contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire pour les individus et les ménages, avaient abouti à la création de filets de sécurité productifs et auraient certainement des incidences à long terme. Par exemple, certaines des zones dans lesquelles le programme « des vivres pour la création d'actifs » avait été mis en œuvre n'avaient plus besoin d'aide d'urgence pendant les périodes de sécheresse. Le programme VIH/sida fait exception, car il n'a pas de liens directs avec d'autres programmes. Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience, le PAM s'emploiera à établir des partenariats et à créer des liens avec les politiques et les programmes prioritaires du Gouvernement tanzanien, y compris dans le domaine de la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles. Il prévoit également de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement tanzanien en ce qui concerne des politiques et des stratégies visant à ce que les budgets et les plans prévoient des filets de sécurité, lesquels seraient à terme pris en charge par le Gouvernement.

Programme des Nations Unies pour le développement

39. Le programme de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avait pour but de favoriser le développement bénéficiant aux pauvres, la création de richesses, la gouvernance démocratique et la gestion du développement, et la transversalisation des politiques nationales de développement relatives à l'environnement, au VIH/sida et à l'égalité des sexes. L'accent a été mis sur le développement des capacités nationales et l'élaboration des politiques. La contribution du PNUD a permis de renforcer le dialogue, les capacités et la prise en main des systèmes de suivi et d'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté utilisés pour l'élaboration du rapport national sur la pauvreté et le développement humain et du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUD a également participé à l'amélioration des capacités nationales de promotion d'une croissance économique bénéficiant à tous, de suivi de la pauvreté et d'adoption aux niveaux national et local de méthodes de planification du développement et de prise des décisions fondées sur l'analyse des faits. Il a aidé la Tanzanie à piloter le plan-cadre pour l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des systèmes et des outils plus efficaces de gestion des ressources extérieures, comme la plate-forme de gestion de l'aide, et des capacités pour l'adoption d'une stratégie commerciale intégrée ont été mis en place. Dans le domaine de la gouvernance démocratique, le PNUD a concouru à l'établissement de listes électorales électroniques permanentes, ce qui a amélioré l'efficacité des organes d'administration des élections et renforcé la crédibilité du processus politique. Le PNUD a également contribué à la conception et à la mise en œuvre de stratégies visant à aider les institutions nationales à lutter contre la corruption et à promouvoir une approche globale et participative de la prévention de la corruption. Il a en outre aidé à ce que les questions écologiques soient prises en compte dans les programmes nationaux de réduction de la pauvreté, y compris les activités locales rémunératrices. Des capacités de protection de l'environnement et de gestion des terres, des forêts, de l'eau, de la vie sauvage et de la biodiversité ont été mises en place. Le PNUD a créé des capacités de coordination en vue de l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (adaptation et intégration des énergies de substitution dans les politiques nationales). Il a renforcé les capacités de réduction des risques de catastrophe naturelle et amélioré la sécurité humaine. Le PNUD a contribué à la transversalisation des questions relatives au VIH/sida et au renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre du programme national multisectoriel. Il a également contribué, sur le plan de la gestion, à l'initiative « Unis dans l'action », administrant le volet « fond unique » et jouant le rôle d'agent de gestion pour cinq programmes communs des Nations Unies.

Fonds des Nations Unies pour la population

40. Dans le cadre du programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'accent a été mis sur le dialogue, la sensibilisation et le renforcement des capacités et des partenariats dans les domaines de la population et du développement, de la santé procréative et des droits correspondants, et de l'égalité des sexes. Le FNUAP a fourni un appui technique qui a abouti à des progrès sur le plan de la production et de l'utilisation de données ventilées sur la population, notamment en aidant à la préparation du recensement de 2012. Le FNUAP a dirigé les efforts visant à assurer l'intégration des questions relatives à la

population et à l'environnement dans les stratégies de réduction de la pauvreté, les politiques sectorielles et les programmes. La plus grande disponibilité des données ventilées a appelé l'attention des décideurs politiques sur les disparités entre les sexes. Le FNUAP a participé à quatre des programmes communs, assurant la gestion du programme commun de réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Il a poursuivi sa participation à l'initiative portant sur l'ensemble du secteur de la santé, et notamment au mécanisme du panier de fonds pour la santé, afin de faire appliquer le principe de responsabilité et d'assurer la prévisibilité des fonds destinés à la santé procréative et à la santé de l'enfant. Pour remédier à un déficit de compétences, le FNUAP a soutenu des activités de formation préalable à l'emploi et en cours d'emploi destinées aux professionnels de la santé. Il a plaidé en faveur de la création de postes budgétaires séparés et de l'augmentation des crédits pour les contraceptifs, et s'est chargé d'acheter certains contraceptifs pour la Tanzanie continentale et Zanzibar de manière à assurer la cohérence de l'approvisionnement. Les capacités de gestion et de direction et les capacités techniques des deux commissions nationales chargées de la lutte contre le sida ont été renforcées et l'élaboration du plan d'action national chiffré a été appuyé. Des activités ont continué d'être menées dans le cadre de partenariats stratégiques conclus avec des organisations confessionnelles, dans les domaines de la santé procréative et des droits s'y rapportant, de l'égalité des sexes et de la prévention des infections à VIH. Le FNUAP a amélioré l'accès à des services de santé adaptés aux jeunes et donné aux jeunes les moyens de participer à l'examen et à l'élaboration de divers plans-cadres, plans et stratégies nationaux et sectoriels, ainsi que de prendre des initiatives. Le rôle moteur qu'a joué le FNUAP en ce qui concerne la problématique hommes-femmes a favorisé la transversalisation de cette problématique dans les plans et les stratégies sectoriels, le suivi de la question et l'évaluation dans l'ensemble des ministères, des départements et des agences, et la lutte contre la violence sexiste, ainsi que la promotion d'une utilisation accrue des directives relatives aux politiques touchant la problématique hommes-femmes et des instruments de transversalisation.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

41. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a concouru aux résultats obtenus aux niveaux national et infranational ainsi qu'à la formulation de politiques et au renforcement des capacités en amont et à l'appui à la fourniture de services de qualité par les partenaires nationaux en aval. Dans le domaine de la protection de l'enfance, des activités soutenues de sensibilisation et d'appui technique ont abouti à la rédaction et à l'adoption de la loi relative aux droits de l'enfant. Dans le domaine de la santé, l'UNICEF a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique national visant à accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile, de la stratégie nationale en matière de nutrition et du plan d'intensification des activités de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant pendant la grossesse et à la naissance. Il a appuyé la stratégie nationale multisectorielle de prévention des infections à VIH, le plan d'action national chiffré, le plan-cadre national de formation aux compétences pratiques, et la stratégie nationale de soin et d'accompagnement dans les services d'éducation à la prévention des infections à VIH. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a apporté son soutien à l'élaboration de normes de base pour l'enseignement primaire et à la stratégie nationale de formation continue des enseignants du primaire. Dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, les efforts entrepris ont abouti

à la mise en commun des efforts de quatre ministères essentiels pour la définition des rôles et la désignation d'une entité gouvernementale chef de file dans le secteur, à savoir le service du Ministère de la santé chargé de l'hygiène du milieu et de l'assainissement. Par ailleurs, l'UNICEF a réuni et mobilisé les organisations de la société civile autour des droits de l'enfant. Au niveau infranational, il a appuyé le développement des programmes nationaux dans sept districts en renforçant les capacités pour que les districts placent les enfants en tête de leurs priorités dans la planification et les budgets, que des soins soient dispensés dans des établissements sanitaires et que la communauté soit sensibilisée. Il a réussi à élargir les programmes nationaux bien que, devant se limiter à l'éducation, il n'ait pas pu intervenir dans d'autres domaines de vulnérabilité tels que la prévention du VIH/sida et la nutrition. La question a été soulevée dans plusieurs rapports.

Enseignements communs tirés de l'expérience

42. En mettant l'accent sur l'élaboration des politiques en amont, les organismes des Nations Unies ont réussi à susciter, au niveau national, des transformations dans de nombreux domaines, et, au niveau technique, la détermination durable nécessaire à l'adoption de nouvelles politiques et lois. Se répartissant plus les tâches et se les déléguant plus efficacement, ils ont mené une action plus cohérente et plus efficace et ont obtenu de meilleurs résultats sur le plan des politiques. D'ici à 2015, ils doivent poursuivre ce travail d'harmonisation entre tous les partenaires de développement pour renforcer encore les partenariats entre les organisations de développement multilatérales et bilatérales.

43. La contribution des organismes des Nations Unies au dialogue sur les politiques nationales est de plus en plus un indicateur de la pertinence du travail qu'ils font en Tanzanie. À l'avenir, étant donné les attentes de l'ensemble du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux réformes nationales, les organismes concernés devront investir dans les capacités pour pouvoir montrer la voie et obtenir des résultats tant au niveau des programmes que des politiques. Les efforts visant à renforcer la responsabilité commune et mutuelle et la transparence de l'information sur les résultats doivent être intensifiés pour faciliter la mobilisation des ressources destinées au système des Nations Unies.

44. Les programmes doivent être alignés sur les politiques nationales pour avoir l'impact maximum et répondre aux impératifs de viabilité. De nouvelles modalités, telles que la création de paniers de fonds sectoriels, pourraient aider à tirer parti de l'appui technique et des ressources disponibles. Dans ce domaine, un des avantages relatifs du système des Nations Unies est qu'il est en mesure d'appuyer le renforcement des capacités nationales en assurant la gestion et la direction d'un processus qui fait intervenir de nombreux partenaires de développement.

45. L'inadaptation des capacités nationales à la mise en œuvre des politiques et stratégies approuvées, ainsi qu'à l'élimination des chevauchements et des politiques incompatibles, sont des contraintes importantes en matière de mise en œuvre sur lesquelles il faut se pencher, notamment en prévoyant un appui à la coordination et à l'harmonisation. Le développement des capacités doit tirer parti des évaluations participatives et se concentrer plus sur le renforcement des systèmes et des institutions ainsi que sur le développement des ressources humaines. Afin d'accroître l'impact des programmes nationaux, il peut être utile de renforcer les

performances à un niveau décentralisé en utilisant des approches efficaces et en améliorant les capacités des institutions centrales.

Plan des Nations Unies pour l'aide au développement

46. Le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement, programme complet de coopération pour l'ensemble des organismes des Nations Unies travaillant avec le Gouvernement tanzanien, y compris des organisations spécialisées et non résidentes, tient compte des enseignements susmentionnés. Il permet à tous les organismes des Nations Unies de formuler ensemble des plans de travail et des budgets réalistes qui correspondent à leurs capacités et la répartition des tâches énoncée dans la stratégie commune d'assistance pour la Tanzanie. Les interventions sont classées par ordre de priorité et ciblées, et se fondent sur une stratégie d'ensemble qui vise à l'élaboration d'un programme global cohérent, aligné autant que faire se peut, sur les politiques sectorielles et les stratégies et structures nationales. Les liens avec les initiatives régionales et mondiales sont énoncés dans le plan au niveau sectoriel, ce qui donne lieu à de plus grands effets de synergie entre les plans des Nations Unies et l'appui multilatéral et bilatéral. Les plans de qualité et les tableaux de suivi et d'évaluation serviront de point de départ pour les examens annuels et l'établissement de rapports permettant de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs, et favoriseront un mode de financement axé sur les résultats. Tout ceci produira un effet de synergie, augmentant la valeur des apports de chaque organisme.

III. Programme proposé

47. Le descriptif de programme commun de pays s'inscrit dans le cadre du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2011-2015. Les contributions principales et stratégiques des quatre organisations ont été conçues en réponse à l'analyse de la situation qui a été menée et tiennent compte des enseignements tirés de l'expérience de coopération. Elles respectent les priorités nationales, suivent le cadre des initiatives mondiales et régionales, et visent le renforcement des capacités des partenaires, dans le but de parvenir à une croissance favorable aux pauvres, de consolider les capacités sectorielles en vue de fournir des services sociaux de base complets, de renforcer la gouvernance et l'application du principe de responsabilité, d'assurer le respect des droits de l'homme, de favoriser l'égalité des sexes, d'apporter une aide humanitaire et de réduire les risques de catastrophe.

Croissance favorable aux pauvres

Croissance économique et réduction de la pauvreté

48. Le descriptif de programme commun de pays propose des orientations stratégiques pour parvenir à un développement économique favorable aux pauvres et sans exclusive. L'avantage comparatif de l'ONU à cet égard est sa capacité de donner des moyens d'action aux parties prenantes nationales. L'Organisation fournira une assistance technique au Gouvernement tanzanien pour créer un modèle de croissance qui profite à tous.

49. Le FNUAP fournira une assistance technique et financière au Gouvernement tanzanien et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de produire et d'utiliser des données désagrégées sur la population et le logement qui

permettront de définir une approche plus complète en ce qui concerne le développement économique, l'intégration des questions démographiques et environnementales dans les cadres de planification et de budgétisation, et le renforcement des compétences en matière d'analyse et de collecte de données relatives à la population, à l'environnement et aux liens avec la pauvreté. L'organisation prêter son concours au Bureau national de statistiques pour le recensement de 2012, établira un système intégré de gestion de l'information, et assurera la coordination et la mise en œuvre du plan-cadre de statistiques tanzanien, notamment en mettant en place des systèmes d'administration courants et de gestion des actes d'état civil.

50. Le PAM renforcera les capacités des institutions nationales en matière d'analyse périodique rapide de la vulnérabilité et d'évaluation globale de la vulnérabilité dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il aidera aussi à la mise en œuvre du plan d'investissement du Gouvernement tanzanien dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Les objectifs ainsi fixés ont déjà permis d'améliorer la production agricole et la création de richesses au sein des communautés, le but étant de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

51. Le PNUD participera au renforcement des capacités des ministères, départements et organismes pour les aider à formuler et mettre en œuvre des politiques et stratégies en vue d'accroître le revenu et de favoriser l'emploi. Les échanges Sud-Sud permettront d'adopter rapidement des techniques et des initiatives dont les effets se sont révélés bénéfiques. La possibilité de fournir une aide pour la gestion de contrats et la création de partenariats public-privé en Tanzanie continentale et à Zanzibar sera par ailleurs envisagée.

52. L'ONU renforcera les capacités des ministères compétents et du secteur privé en vue d'accroître les débouchés commerciaux, notamment sur le Marché commun de la Communauté d'Afrique de l'Est. Le PNUD apportera une assistance technique au Gouvernement tanzanien pour qu'il puisse coordonner un vaste programme dans le secteur du commerce et contribuera à l'allègement des règlements en matière d'intégration régionale. Par le biais de son réseau mondial de connaissances, il proposera en matière de politique commerciale des solutions favorisant le développement humain et, par le biais du Cadre d'intégration renforcé, encouragera une plus grande intégration au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est.

53. Les interventions du PAM seront axées sur le renforcement de la valeur tout au long de la chaîne logistique agricole. L'un des principaux moyens par lesquels le système des Nations Unies est susceptible d'obtenir des résultats concrets en Tanzanie est de fournir une assistance technique dans le domaine de la prévention des risques de catastrophe, et en particulier de dynamiser les capacités nationales, si nécessaire. Le recours à cette approche et à des filets de protection pour garantir un niveau minimal de production – notamment les programmes food for assets et « Des vivres pour l'éducation » – permettra de renforcer la capacité de résistance des communautés, de réduire leur vulnérabilité, et d'améliorer l'accès à la nourriture et la disponibilité des produits alimentaires au niveau local. Les efforts déployés à cet égard viseront entre autres à renforcer les capacités du secteur des transports locaux et à offrir aux petits producteurs un accès plus durable au marché pour l'ensemble du cycle agricole, ce qui favorisera la croissance économique des ménages et réduira la faim.

Environnement et changement climatique

54. L'ONU aidera le Gouvernement tanzanien à faire en sorte que les principaux ministères, départements et organismes sectoriels, ainsi que les administrations locales, intègrent la problématique environnementale, ainsi que des mesures de réduction des effets du changement climatique et d'adaptation à ceux-ci, dans leurs plans et stratégies. Le renforcement des capacités du Gouvernement tanzanien permettra d'assurer la coordination et le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles aux niveaux national et local dans les principaux secteurs cibles, à savoir de l'agriculture, des ressources en eau, de la santé, des forêts, de la faune et de la flore sauvages et du tourisme, de l'énergie et des ressources des zones côtières.

55. Le PNUD prêtera son concours au Gouvernement et aux autres partenaires en vue de formuler une stratégie nationale d'intervention énergétique face au changement climatique et à la dégradation rapide de l'environnement. En s'appuyant sur son réseau mondial de compétences et sur sa culture institutionnelle en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, le Programme aidera à renforcer les capacités en vue de coordonner et de démarginaliser les initiatives au niveau sectoriel, et de renforcer la mise en œuvre au niveau local. Il tirera en outre parti de l'avantage comparatif que lui confère son rôle de gestionnaire de fonds d'affectation spéciale afin de faciliter la création d'un fonds d'investissement pour faire face au changement climatique. Il apportera son aide dans l'élaboration de stratégies d'atténuation des effets de ce changement en proposant des formations et un appui technique aux institutions nationales, notamment dans le secteur privé, ainsi qu'en assurant la promotion des énergies renouvelables, de normes énergétiques améliorées, de technologies efficaces et de « pratiques propres » (qui contribuent à préserver l'environnement). Le PNUD continuera d'appuyer la mise au point d'un cadre national de réduction des émissions des gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que le renforcement des capacités locales de gestion de projets relatifs au carbone forestier.

56. Le PAM apportera son soutien à l'intégration des bonnes pratiques dans les projets locaux visant à favoriser l'adaptation des communautés à la variabilité du climat, à renforcer la capacité de résistance aux chocs et à améliorer l'accès à la nourriture. Ces pratiques concernent notamment la prise d'eau à petite échelle, la conservation des sols et les routes de desserte.

57. Le PNUD prêtera son concours au renforcement des capacités en vue d'améliorer l'application des lois sur l'environnement et des règlements de protection des écosystèmes, et de garantir la gestion durable des ressources naturelles. Il appuiera en outre les actions de sensibilisation concernant la loi sur la gestion de l'environnement en facilitant la formulation de plans et de stratégies relatifs à l'environnement au niveau de l'administration locale, ainsi qu'en renforçant les capacités techniques, financières et de gouvernance pour une gestion durable des sols et des forêts.

58. Avec l'appui stratégique du Fonds pour l'environnement mondial, le PNUD continuera de renforcer les capacités nationales de gestion durable des zones protégées, de la forêt côtière et des écosystèmes marins. Il s'agira notamment de consolider les cadres directifs et réglementaires en la matière. Une aide sera fournie à l'appui des éléments suivants : cadres nationaux visant à intégrer la gestion

durable des sols aux objectifs nationaux de croissance économique, et financement des activités concernant les services écosystémiques liés au carbone, à l'eau et à la biodiversité. À Zanzibar, les institutions de gestion des forêts et des zones protégées bénéficieront d'un soutien.

Qualité de vie et bien-être social

Éducation

59. S'agissant d'offrir un accès équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux, y compris en proposant différentes options aux adultes analphabètes, une assistance sera fournie, dans le cadre du Plan pour l'aide au développement, à de nombreuses initiatives visant à améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement au sein et hors du système d'éducation formelle.

60. L'UNICEF appuiera la mise en œuvre de la politique nationale de développement intégré de la petite enfance. Il soutiendra en outre l'amélioration de la qualité des programmes de formation des enseignants à l'éducation de base dans les matières principales, et l'augmentation des ressources allouées à certains districts prioritaires pour faire en sorte que la planification, la gestion et l'assurance qualité reposent sur des données factuelles.

61. Le PAM aidera le Gouvernement tanzanien à finir de mettre au point sa politique nationale d'alimentation scolaire et à mettre en œuvre un plan dans ce domaine afin de favoriser la rétention scolaire et un meilleur apprentissage. Le plan en question ouvrira un marché pour les petits exploitants agricoles et servira de filet de sécurité aux enfants issus de familles pauvres.

62. L'UNICEF appuiera la formulation et la mise en œuvre de politiques et de directives pour donner une seconde chance aux apprenants dont l'assiduité scolaire aurait été perturbée, en particulier par une grossesse. Les enfants souffrant d'un handicap ou d'autres vulnérabilités, tels que les enfants albinos, feront l'objet d'une attention particulière. En ce qui concerne les solutions de remplacement proposées aux enfants déscolarisés en matière d'apprentissage, l'UNICEF soutient la généralisation d'un système intégré d'enseignement post-primaire dans certains districts. Le FNUAP renforcera l'éducation pratique des jeunes dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et de la prévention du VIH.

Santé et nutrition

63. Le Plan pour l'aide au développement prévoit un vaste engagement de la part du système des Nations Unies, ainsi que le renforcement des capacités du système de santé.

64. L'ONU soutiendra le plan stratégique national visant à accélérer la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Le FNUAP et l'UNICEF accéléreront conjointement la mise en œuvre de ce plan, en particulier dans les régions de Tanzanie continentale les moins développées. Le Fonds équipera les installations sanitaires de Zanzibar afin qu'elles proposent des services de planification familiale, des soins obstétricaux d'urgence (soins de base et soins complets), des services post-natals, et des services liés à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'au VIH et au sida, qui soient tous de qualité.

65. L'ONU contribue au renforcement des capacités pour que la problématique nutritionnelle soit prise en compte dans les politiques, plans et budgets nationaux et infranationaux, ainsi qu'à la consolidation des mécanismes institutionnels de prestation de services. L'UNICEF appuiera les services nutritionnels dans les régions à haut risque en formulant des directives et en faisant intervenir des agents nutritionnistes au niveau infranational. Le PAM renforce les capacités du Ministère de l'agriculture et des administrations locales afin qu'ils intègrent dans la problématique nutritionnelle la planification et la budgétisation, l'accent étant mis sur l'enrichissement des aliments et la diversité alimentaire. Le PAM aide en outre les ministères, départements et organismes à fournir à certaines échéances des compléments alimentaires ciblés (associés à un message nutritionnel approprié) dans les régions souffrant cruellement de la faim et de niveaux élevés de malnutrition.

66. Il est prévu de s'attaquer dans le pays aux problèmes de disponibilité et de fourniture de médicaments et produits sanitaires essentiels, grâce à une assistance technique qui passera notamment par l'utilisation d'un système d'information pour la gestion de la chaîne logistique. L'aide de l'UNICEF consistera à renforcer les capacités de vaccination ainsi que la chaîne du froid sur laquelle reposent ces capacités. Le FNUAP consolidera la chaîne logistique dans le domaine de la santé sexuelle et procréative, en mettant l'accent sur les approvisionnements en contraceptifs et autres produits liés à la santé procréative.

67. La priorité sera donnée aux structures de santé publique qui encouragent la prise en charge locale. L'UNICEF s'associera à une étude de ces structures, élaborera des directives et mettra en œuvre des programmes d'apprentissage à distance à l'intention des personnes désignées comme source d'information au sein de communautés. Le Fonds renforcera les capacités de communication du Ministère de la santé concernant les programmes faisant écho à des situations concrètes. Le FNUAP fournira des informations axées sur les utilisateurs et organisera d'autres interventions stimulant la demande, en vue d'encourager les populations, notamment les jeunes, à adopter un comportement plus positif face à la nécessité de consulter.

68. L'ONU fournira un appui technique pour l'élaboration d'un plan national en matière de formation dans le secteur de la santé qui guidera la planification des ressources humaines à l'échelle nationale et permettra de traiter les questions de ressources humaines à tous les niveaux. Le FNUAP proposera de nouvelles approches pour développer les compétences des professionnels de la santé et appuiera la mise en œuvre, à Zanzibar, d'un programme intégré de formation initiale à l'intention du futur personnel infirmier. L'assistance technique fournie par l'UNICEF comprendra notamment l'élaboration d'un programme d'enseignement, d'aide-mémoire et d'outils de supervision pour la formation et l'accréditation d'agents de santé publique travaillant dans les centres des différentes zones.

69. L'ONU fournira une assistance technique pour renforcer la collecte et l'analyse courantes des données relatives à la santé, permettant ainsi aux autorités sanitaires nationales et infranationales d'orienter les services de santé vers les zones peu desservies. L'UNICEF facilitera la généralisation d'approches innovantes en matière de collecte de données et d'informations, notamment d'approches faisant intervenir les technologies de téléphonie mobile. Il facilitera également l'intégration d'indicateurs liés à la survie de l'enfant et à la nutrition dans les enquêtes nationales et infranationales.

VIH et sida

70. L'ONU centre son action sur le renforcement des capacités et l'assistance technique en vue de promouvoir l'accès universel à la prévention, aux soins et à l'aide, en s'appuyant sur les domaines prioritaires du cadre de résultats d'ONUSIDA. Afin d'assurer le meilleur accès possible à des services de qualité, notamment à une prise en charge globale au sein des communautés, l'UNICEF met l'accent sur les capacités des prestataires de services – dans le secteur public, parmi les organisations de la société civile et au sein des réseaux de personnes vivant avec le VIH et le sida. Le FNUAP soutiendra le développement et l'intégration de services de planification familiale à l'intention des femmes vivant avec le VIH. Le PAM mènera des actions de sensibilisation et prodiguera des conseils pratiques et techniques aux administrations locales. L'objectif est d'encourager la prise en compte, dans les budgets associés aux stratégies de traitement et de prise en charge du VIH et du sida, d'une composante alimentaire et nutritionnelle (en assurant la transition depuis l'aide alimentaire directe), et également d'encourager les partenaires spécialisés, ainsi que les gouvernements, à prendre en main les programmes existants.

71. L'ONU soutiendra la mise en œuvre d'une stratégie globale et multisectorielle de prévention du VIH, en intervenant en particulier dans les contextes à haut risque (régions où la prévalence de la maladie est élevée, écoles, institutions d'apprentissage) et auprès des groupes à haut risque (adolescents déscolarisés, filles, jeunes, populations les plus exposées). Le FNUAP appuiera la mise en œuvre de cette stratégie préventive, en particulier en menant de vastes campagnes en faveur de l'utilisation de préservatifs, en faisant acquérir aux jeunes déscolarisés certaines aptitudes qui leur permettront de se fixer des objectifs de vie, en équipant les médias et les organisations de la société civile des outils nécessaires à la communication en faveur d'un changement social et comportemental, et en assurant une prévention au sein des couples sérodiscordants (où l'un des partenaires est infecté et l'autre non). L'UNICEF favorisera la transposition à plus large échelle des interventions visant à réduire la vulnérabilité et à prévenir l'infection au VIH et la violence sexuelle chez les adolescentes et les jeunes dans les régions où le taux de prévalence est élevé.

72. Le PNUD continuera d'appuyer le renforcement des capacités de la Commission tanzanienne de lutte contre le sida et de celle de Zanzibar. Les objectifs sont les suivants : favoriser le dynamisme et la coordination de l'action nationale; encourager la prise en compte des questions de droits de l'homme et la défense des personnes vivant avec le VIH et le sida; et lutter contre les idées fausses, la stigmatisation et la discrimination. Le FNUAP appuiera la mise en œuvre du Plan opérationnel de lutte contre le VIH et le sida en faveur des femmes. L'UNICEF aidera à constituer des ensembles d'outils de communication au service de la lutte contre le sida menée au niveau national, en mettant l'accent sur les enfants et les jeunes.

73. L'ONU aidera à procéder à l'analyse des données désagrégées afin de favoriser une meilleure compréhension des moteurs de l'épidémie ainsi que des questions de droits de l'homme que soulève le contact avec les populations les plus exposées. Le FNUAP facilitera la recherche sur les comportements sexuels à risque et sur l'actualisation des stratégies de communication en vue de mieux cibler les femmes et les jeunes, y compris les personnes vivant avec le VIH et le sida. L'UNICEF fera réaliser une analyse des données recueillies lors d'enquêtes nationales afin de guider

la planification et la mise en œuvre de la réponse nationale face au VIH et au sida et de permettre le contrôle de l'efficacité et de la pertinence du plan d'action national chiffré.

Eau, assainissement et hygiène

74. Le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement, qui est centré sur les activités en amont, offre une assistance technique et un renforcement des capacités visant à consolider les mécanismes nationaux concernant : la promotion des ressources en eau, de l'assainissement et de l'hygiène; les initiatives de coordination en matière d'assainissement et d'hygiène; la gestion nationale des ressources en eau; et, à Zanzibar, l'approvisionnement en eau et la levée de fonds sectoriels.

75. L'UNICEF aidera les ministères, départements et organismes à coordonner et harmoniser l'action en faveur de l'accessibilité des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène accessibles, notamment pour les enfants et les filles dans les écoles. La stratégie en la matière consiste notamment à accroître les fonds alloués aux ministères, départements et organismes dans l'intention de formuler et d'appliquer des directives et de lancer de grandes campagnes nationales, destinées à favoriser un changement social et comportemental, dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

76. L'UNICEF contribuera à la coordination des mesures prises au niveau national concernant les questions d'assainissement, d'hygiène et de traitement de l'eau dans les foyers, ainsi que de stockage de l'eau salubre. Il soutiendra en outre une campagne nationale de sensibilisation à l'assainissement et à l'hygiène ciblant tout particulièrement Zanzibar, ainsi que la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, la communication sur ces questions, et le fondement factuel des stratégies adaptées qui seront formulées en matière d'approvisionnement, d'assainissement et d'hygiène. L'UNICEF renforcera enfin les capacités des organisations représentant les groupes vulnérables afin d'orienter le dialogue sur l'équité et la durabilité des ressources en eau dans le cadre des politiques nationales en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.

Protection sociale

77. À l'appui des objectifs nationaux visant à établir une protection sociale appropriée et à défendre les droits des plus vulnérables, le Plan pour l'aide au développement se concentre sur la promotion de l'adoption, de l'intensification et d'une meilleure intégration de mécanismes publics et autres en Tanzanie pour pallier les points faibles dans le domaine socioéconomique et fournir des services de protection aux enfants et familles du pays. L'UNICEF offrira son appui technique pour formuler une politique et un cadre réglementaire de protection sociale cohérents, et mettre en place des mécanismes institutionnels de coordination des interventions en matière de protection sociale. Le PAM s'associera aux interventions visant à assurer la sécurité alimentaire ainsi qu'à garantir des filets de sécurité dans le domaine nutritionnel et une plus vaste protection sociale.

78. Les services de protection des enfants et des familles vulnérables étant en nombre insuffisant, l'UNICEF aidera le Gouvernement tanzanien à formuler une stratégie éprouvée de protection de l'enfance. Il s'appuiera sur l'expérience qu'il a acquise en guidant l'application de modèles de protection de l'enfance et en

apportant des réponses solides dans ce domaines dans le cadre du plan d'action national chiffré.

79. Le FNUAP consacrera des ressources pour mieux faire comprendre aux décideurs et aux communautés les questions relatives à la violence et aux mauvais traitements à l'égard des femmes. L'UNICEF et le FNUAP cibleront en tant que de besoin les lacunes de la législation, des stratégies et des politiques en vue de protéger les enfants, les jeunes et les femmes contre les mauvais traitements, la violence et l'exploitation. Les efforts consisteront notamment à promouvoir des solutions nationales efficaces en matière d'enregistrement des naissances. L'UNICEF soutiendra aussi l'acquisition de compétences techniques par les responsables afin qu'ils puissent prévenir les mauvais traitements et y réagir de façon appropriée.

Gouvernance, principe de responsabilité et droits de l'homme, urgences et réfugiés

Gouvernance, principe de responsabilité et droits de l'homme

80. L'Organisation des Nations Unies aidera la Tanzanie à renforcer l'ensemble de ses capacités nationales de gestion du développement aux niveaux national et sous-national.

81. Le PNUD contribuera au renforcement des capacités de coordination des politiques et de planification des principales institutions nationales, notamment pour ce qui est du financement, de la budgétisation et du suivi de la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (aussi appelée MKUKUTA, acronyme de son titre en swahili). L'UNICEF fournira un appui au renforcement des capacités institutionnelles au niveau sous-national dans les domaines de la planification, de la budgétisation, du suivi et de l'établissement de rapports. Il aidera également le pays à élaborer des politiques et à enrichir les données relatives aux enfants auxquelles les systèmes de suivi nationaux ont accès.

82. La capacité du Gouvernement tanzanien de gérer et coordonner l'aide internationale au développement sera renforcée en élaborant des stratégies et des plans d'action, ainsi qu'un système de gestion de l'aide plus performant, qui faciliteront la maîtrise des activités par les autorités nationales. Le PNUD aidera les ministères, départements et organismes à mieux mettre en phase les principales réformes du secteur public afin d'obtenir des améliorations plus rapides et cohérentes de la gouvernance et aidera les autorités de Zanzibar à définir et soutenir les réformes les plus importantes.

83. On aidera les ministères, les départements et les organismes, ainsi que les agents non étatiques, à faire progresser l'application des principales mesures nationales de lutte contre la corruption.

84. Le PNUD continuera de participer au renforcement des capacités des organes chargés de l'organisation des élections en utilisant des systèmes intégrés tout au long du cycle électoral. Il est prévu d'apporter à nouveau une telle assistance lors des élections de 2015, si la Tanzanie en fait la demande.

85. Les actions menées pour améliorer le fonctionnement des assemblées législatives en tenant compte de leurs projets afin que les élus puissent mieux

s'acquitter de leurs responsabilités dans la représentation des citoyens, la confection des lois et le contrôle, parlementaire notamment, sur les stratégies de lutte contre la pauvreté. L'aide apportée aux partis politiques facilitera la rédaction de programmes électoraux et la promotion de la démocratie interne et de la nomination de femmes aux postes de responsabilité.

86. Le PNUD participera à l'achèvement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et offrira un appui stratégique en réponse aux besoins en matière de gouvernance de la nouvelle Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Dans le cadre de sa mission de prévention des conflits et de relèvement, le PNUD appuiera la réconciliation et le dialogue au niveau local en Tanzanie et à Zanzibar.

87. En collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, le PNUD renforcera la promotion des droits de l'homme et les capacités de protection en mettant au point un plan d'action national dans le domaine des droits de l'homme et une stratégie d'enseignement des droits de l'homme. L'UNICEF aidera les ministères, départements et organismes compétents, ainsi que la société civile, à coordonner, collecter et rassembler des informations qui aideront le Gouvernement tanzanien à remplir ses obligations en matière de présentation de rapports sur l'application d'instruments tels que la Convention relative aux droits de l'enfant. En concertation avec le FNUAP, l'UNICEF aidera également la Tanzanie à remplir ses obligations au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

88. L'Organisation des Nations Unies appuie les réformes de l'appareil judiciaire menées par le Gouvernement tanzanien pour défendre les femmes et les enfants. L'UNICEF fournira une assistance technique à l'élaboration d'une politique de la justice pour enfants et pour mineurs conformément à la loi relative aux droits de l'enfant et aux normes internationales. Le Fonds favorisera également le renforcement des ressources humaines du système judiciaire et des organes chargés de faire respecter la loi. Son objectif sera l'application de procédures tenant compte des besoins des femmes et des enfants et respectant leurs droits. Le FNUAP mettra l'accent sur l'examen et la réforme des lois de Zanzibar relatives à la violence sexuelle.

Préparation et intervention en cas de situation d'urgence

89. L'Organisation des Nations Unies participera au renforcement de la préparation aux situations d'urgence et des capacités d'intervention des autorités centrales et locales tanzaniennes. L'accent sera mis sur les mesures coordonnées de préparation et d'action en cas de situation d'urgence dans les domaines suivants : eau, assainissement et hygiène, santé, éducation, protection, agriculture, sécurité alimentaire et nutrition. L'UNICEF facilitera la création de liens entre les ministères et les administrations, ainsi que d'autres parties prenantes, en vue de promouvoir l'évaluation des situations d'urgence, le partage de l'information, la surveillance et les mesures globales. Le Fonds aidera les districts à haut risque et les *shehias* (conseils de village) à élaborer des plans de préparation et d'action en cas de situation d'urgence, notamment en affectant des ressources et en intégrant les stratégies de communication. Le PAM mettra l'accent sur le renforcement des systèmes d'alerte rapide utilisés par le Ministère de l'agriculture et les administrations locales. Il renforcera la composante « sécurité alimentaire » des

évaluations d'urgence de la nutrition et appuiera l'élaboration d'un plan d'urgence interministériel pour Zanzibar. Le FNUAP participera à l'achat de matériel et de fournitures destinés à l'action menée en faveur de la santé de la procréation et en matière de sexualité et contre la violence sexiste afin de fournir un ensemble minimal de services initiaux pour la santé de la procréation en situation d'urgence. Il facilitera également l'incorporation de données démographiques de référence nécessaires en cas d'urgence dans le Système intégré de gestion (SIG). Le PNUD renforcera les capacités du Gouvernement en matière de planification et de coordination des mesures de réduction des risques de catastrophe en s'intéressant particulièrement à Zanzibar.

90. L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation mondiale qui ait pour mandat d'appuyer l'action humanitaire partout où c'est nécessaire. Elle débloquent donc des ressources pour continuer d'aider les réfugiés vivant dans des camps en Tanzanie. Le PAM sera le chef de file des organismes des Nations Unies et, dans le cadre d'une intervention prolongée de secours et de redressement, veillera à ce que les réfugiés reçoivent l'aide alimentaire nécessaire. Le FNUAP facilitera l'accès à des services et à des compétences de qualité tenant compte de la problématique hommes-femmes en matière de santé en matière de procréation et de sexualité et d'information sur la prévention du VIH. L'UNICEF fournira du matériel et des services afin d'améliorer la santé, l'éducation et la protection des enfants.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

91. Le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement sera appliqué de concert par les organismes des Nations Unies, le Gouvernement tanzanien et des acteurs non étatiques, les tâches étant réparties conformément à la stratégie commune d'assistance à la Tanzanie, les objectifs premiers étant d'améliorer la prise en main du programme par les autorités nationales et de mettre en place des partenariats efficaces.

92. La direction de la mise en œuvre du programme et les arrangements institutionnels à cet effet tireront parti des processus et des systèmes nationaux. Le cas échéant, la mise en œuvre du programme suivra des modalités différentes. L'application du Plan pour l'aide au développement suivra le cycle annuel national de planification (juillet à juin), ce qui aidera les Nations Unies à participer de façon constructive aux processus de planification et d'examen.

93. Les organismes mèneront des stratégies de mobilisation de ressources en conformité avec leur mandat et les conditions établies par leurs partenariats. Leur action sera renforcée par le recours continu à « un fonds unique » afin de soutenir les partenariats et la mobilisation de ressources au titre du Plan pour l'aide au développement.

94. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pour l'aide au développement, des groupes de travail rattachés à certains secteurs et programmes assureront la coordination entre les organismes dans les domaines de la planification, du suivi et de la circulation de l'information.

95. Les organismes des Nations Unies tireront parti de leurs réseaux de partage du savoir respectifs aux échelons régional et mondial et des possibilités qu'offre la coopération Sud-Sud. Avec leurs partenaires d'exécution, ils seront responsables de

l'obtention des résultats et des produits du Plan pour l'aide au développement. L'intégration des considérations multisectorielles fera partie des critères selon lesquels l'exécution du programme sera évaluée. Un programme de suivi et d'évaluation sur quatre ans du Plan pour l'aide au développement sera élaboré pour pouvoir assurer un suivi commun coordonné et stratégique des résultats. Le suivi et l'évaluation seront fondés sur des indicateurs, des points de référence et des cibles annuelles. En outre, un tableau de suivi et d'évaluation de l'initiative « Unis dans l'action » faisant apparaître les activités prévues d'ici à 2015 en Tanzanie dans le cadre de cette initiative suivra les progrès réalisés dans le renforcement de l'efficacité des programmes et des opérations.

96. La présentation des résultats en fonction des cibles du Plan pour l'aide au développement reposera, dans la mesure du possible, sur les systèmes nationaux existants, notamment le système de suivi du MKUKUTA. Au titre du projet de programme, les organismes des Nations Unies contribueraient au renforcement des capacités nationales de suivi et d'évaluation permettant d'améliorer la disponibilité et la qualité des données.

97. Les organismes des Nations Unies présenteront des rapports sur l'état d'avancement des objectifs et des résultats et un rapport annuel sur l'exécution du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement sera présenté au comité directeur commun créé par le Gouvernement tanzanien et les Nations Unies. Les informations présentées porteront notamment sur les difficultés et les enjeux de l'exécution, l'expérience acquise, les dépenses de financement, l'intégration des considérations multisectorielles, le respect des conclusions de l'examen triennal complet et des dispositions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et des mesures prises pour que le programme reste viable une fois que les engagements internationaux relatifs au Plan pour l'aide au développement auront été remplis.

98. De plus, le Plan pour l'aide au développement fera l'objet d'examen systématiques et, le cas échéant, de révisions, afin de maintenir l'utilité de l'action des Nations Unies en Tanzanie. Une évaluation du Plan aura lieu l'avant-dernière année de sa mise en œuvre, en plus des évaluations propres à chaque programme et organisme.

Liste des sigles et acronymes

CAE	Communauté d’Afrique de l’Est
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HACT	Politique harmonisée concernant les transferts de fonds
MAEP	Mécanisme africain d’évaluation par les pairs
MKUKUTA	Mkakati wa Kukuza Uchumi na Kupunguza Umaskini Tanzania (Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté)
MKUZA	Mkakati wa Kuondoa Umaskini Zanzibar (Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour Zanzibar)
PAM	Programme alimentaire mondial
PHDR	Mouvement pour l’éducation en matière de droits de l’homme
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TACAIDS	Commission tanzanienne de la lutte contre le VIH/sida
UA	Union africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
ZAC	Commission de lutte contre le sida de Zanzibar

Annexe 1

Cadre de résultats et d'allocation des ressources du PNUD pour la République-Unie de Tanzanie (juillet 2011-juin 2015)

Ressources allouées pour la période de juillet 2011 à juin 2015 : ressources ordinaires : 43 050 000 dollars; autres ressources : 59 913 000 dollars; total : 102 963 000 dollars

Composante : Réduction de la pauvreté (réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement)

MKUKUTA, objectif 1.2 : Réduire la pauvreté par la promotion d'une croissance partagée, durable et créatrice d'emplois

MKUZA, objectif 1.2 : Promouvoir une croissance généralisée et favorable aux pauvres, équitable et durable

<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)</i>
Les principales institutions nationales élaborent des politiques et stratégies de développement économique favorables aux pauvres ou renforcent celles qui existent en se fondant sur l'analyse des faits.	Certaines politiques nationales comprennent des stratégies visant à promouvoir la création d'emplois et la réduction de la pauvreté	<i>Indicateur :</i> Les ministères, départements et agences adoptent des politiques sectorielles conformes aux stratégies nationales en faveur des pauvres. <i>Niveaux de référence :</i> Politique du tourisme; politique agricole; document de stratégie Kilimo Kwanza; politique de l'emploi; politique commerciale : absence de plan de croissance à long terme; plan national de renforcement des capacités <i>Niveau cible :</i> Les ministères, départements et agences adoptent des politiques sectorielles conformes aux stratégies nationales en faveur des pauvres	Ministère des finances et des affaires économiques; Commission de la planification; Ministère des finances et des affaires économiques de Zanzibar	Ressources ordinaires : 4 215 000 Autres ressources : 800 000
Les ministères, départements et agences compétents, les collectivités locales et les acteurs non étatiques renforcent les structures et politiques visant à promouvoir des secteurs commerciaux viables et favorables aux pauvres et les petites et moyennes entreprises	Les ministères, départements et agences compétents, les collectivités locales et le secteur privé collaborent pour promouvoir l'investissement et le développement économique local	<i>Indicateur :</i> L'aide aux collectivités locales est prévue dans les plans de développement économique local. <i>Niveau de référence :</i> Recensement des institutions s'occupant du développement économique local et description de leurs mandats et de leurs attributions; analyse des macropolitiques relatives au développement économique locale <i>Niveau cible :</i> Des directives sur l'investissement privé et public sont élaborées et adoptées.	Chambre du Procureur général; Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation; collectivités locales; Commission de la planification; Private Sector Foundation; Conseil des entreprises de Zanzibar; Office de promotion des investissements de Zanzibar; Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie de Zanzibar	Ressources ordinaires : 1 810 000 Autres ressources : 400 000

Résultats	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
Les institutions compétentes améliorent les capacités nationales de promouvoir l'intégration régionale et le commerce international	Le commerce est intégré dans les principaux plans et stratégies de certains ministères, départements et agences et davantage de produits, de biens et de services sont ajoutés aux chaînes de valeur dans le pays et dans la Communauté d'Afrique de l'Est; les institutions, ministères, départements et agences compétents harmonisent les instruments, les services, les normes et les politiques commerciaux afin de favoriser l'intégration et de renforcer la compétitivité de la Communauté	<i>Indicateur</i> : Les initiatives commerciales du Ministère de l'industrie et du commerce sont bien coordonnées. <i>Niveau de référence</i> : Capacités de coordination insuffisantes <i>Niveau cible</i> : Une concertation nationale est organisée au sujet du stade de développement du commerce en Tanzanie	Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation; Chambre du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de Tanzanie; Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie de Zanzibar; Chambre du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de Zanzibar; Communauté d'Afrique de l'Est; Ministère de la coopération en Afrique de l'Est; Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie de Zanzibar; milieux universitaires; Cadre intégré renforcé	Ressources ordinaires : 1 900 000 Autres ressources : 2 350 000

Composante : Gestion de l'environnement et de l'énergie axée sur le développement durable

MKUKUTA, objectif 1.4 : Assurer la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets

MKUZA, objectif 1.2 : Promouvoir une croissance généralisée équitable et durable et favorable aux pauvres

MKUKUTA, objectif 1.5 : Allouer et utiliser les ressources nationales de manière équitable et efficace afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté, notamment dans les zones rurales

MKUZA, objectif 1.2 : Promouvoir une croissance généralisée équitable et durable et favorable aux pauvres,

Les principaux ministères, départements et agences et les collectivités locales prévoient des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans leurs plans et stratégies.	Des capacités et des stratégies nationales d'adaptation aux effets du changement climatique sont mises en place.	<i>Indicateur</i> : Nombre d'initiatives en matière de résilience face au changement climatique prenant en compte la vulnérabilité aux risques et les effets du changement climatique <i>Niveau de référence</i> : Des informations regroupées sur la vulnérabilité face aux risques climatiques, les effets du changement climatique et les solutions relatives à l'adaptation sont disponibles. <i>Niveau cible</i> : Au moins quatre initiatives en matière de résilience sont mises en œuvre dans les zones côtières, semi-arides et semi-humides.	Division de l'environnement du Cabinet du Vice-Président; Cabinet du Premier Ministre; administrations régionales; collectivités locales; Japon; DFID	Ressources ordinaires : 1 580 000 : Autres ressources : 4 050 000
--	--	--	---	--

Résultats	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
	Les capacités nationales d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies favorisant un développement à faible taux de carbone et économe en ressources sont renforcées.	<p><i>Indicateur</i> : Les entreprises manufacturières et touristiques adoptent des technologies à faible émission de carbone et à rendement énergétique élevé.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Peu d'entreprises ont adopté des technologies à faible émissions de carbone et à rendement énergétique élevé.</p> <p><i>Niveau cible</i> : Trois nouvelles entreprises adoptent ces technologies (soit 12 entreprises en tout)</p>	Division de l'environnement du Cabinet du Vice-Président; Ministère de l'énergie et des ressources minérales; ONUDI	<p>Ressources ordinaires : 3 770 000</p> <p>Autres ressources : 11 300 000</p>
	Un cadre de gouvernance national pour l'initiative REDD et des capacités de gestion des programmes visant à réduire la perte de carbone forestier sont mis en place.	<p><i>Indicateur</i> : Les questions relatives à l'initiative REDD sont intégrées dans les politiques nationales</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Absence de stratégie concernant REDD, ces questions étant nouvelles pour le pays</p> <p><i>Niveau cible</i> : La stratégie nationale en la matière est mise en œuvre conformément au calendrier établi</p>	Division de l'environnement du Cabinet du Vice-Président; Ministère des ressources naturelles et du tourisme; PNUE; FAO; Norvège	<p>Ressources ordinaires : 1 200 000</p> <p>Autres ressources : 4 100 000</p>
Les ministères, départements et agences compétents, les collectivités locales et les acteurs non étatiques renforcent l'application des lois et règlements environnementaux relatifs à la protection des écosystèmes et de la diversité biologique, et améliorent la gestion durable des ressources naturelles.	Les autorités nationales et locales ont renforcé leur capacité de coordonner les activités, de faire respecter les lois et de suivre l'état de l'environnement et des ressources naturelles.	<p><i>Indicateur</i> : Les collectivités locales élaborent des plans et stratégies de protection de l'environnement conformes à la loi relative à la gestion de l'environnement.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Les collectivités locales ont une connaissance minimale des questions d'environnement.</p> <p><i>Niveau cible</i> : Aider les collectivités locales à élaborer des plans et des stratégies de protection de l'environnement conformes à la loi relative à la gestion de l'environnement</p>	Division de l'environnement du Cabinet du Vice-Président; Cabinet du Premier Ministre; administration régionale; collectivités locales; PNUE; Fonds pour l'environnement mondial	<p>Ressources ordinaires : 1 210 000</p> <p>Autres ressources : 4 100 000</p>
	Les moyens techniques et financiers en matière de gouvernance sont renforcés aux fins d'une gestion durable des sols et des forêts	<p><i>Indicateur</i> : Nombre de politiques clefs intégrant la gestion durable des sols</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Rares sont les politiques clefs qui traitent de la gestion durable des sols.</p> <p><i>Niveau cible</i> : La gestion durable des sols figure dans au moins trois autres politiques.</p>	Division de l'environnement du Cabinet du Vice-Président; Cabinet du Premier Ministre; administrations régionales; collectivités locales; PNUE; Fonds pour l'environnement mondial	<p>Ressources ordinaires : 1 360 000</p> <p>Autres ressources : 4 900 000</p>

Résultats	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
	Les capacités de gestion durable des zones protégées, des forêts côtières et des écosystèmes marins sont renforcées, y compris les cadres décisionnels et réglementaires.	<p><i>Indicateur</i> : Les plans d'activité montrent un meilleur bilan financier pour le réseau national des forêts côtières, des zones protégées et des paysages cibles (Rufiji, Kilwa, Lindi et Zanzibar)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Absence de plan d'activité pour la gestion des forêts côtières et des zones protégées</p> <p><i>Niveau cible</i> : Des plans d'activité sont mis en œuvre pour la gestion des zones protégées, des forêts côtières et des paysages cibles (Rufiji, Kilwa, Lindi et Zanzibar).</p>	Division de l'environnement du Cabinet du Vice-Président; Ministère des ressources naturelles et du tourisme; Fonds pour l'environnement mondial	<p>Ressources ordinaires : 1 433 000</p> <p>Autres ressources : 5 350 000</p>

Composante : VIH/sida

MKUKUTA, objectif 2.3 : Améliorer les chances de survie, la santé et le bien-être des enfants, des femmes et des groupes vulnérables

MKUZA, objectif 2.2 : Améliorer le système de prestations sanitaires, notamment en faveur des groupes les plus vulnérables

Les organisations compétentes de la société civile et les réseaux de personnes vivant avec le VIH/sida travaillent en coordination et participent aux instances décisionnelles.	Les organisations de la société civile, y compris les organisations cadres et les réseaux de personnes vivant avec le VIH et le sida, coordonnent les activités de leurs membres et mettent en œuvre des processus participatifs.	<p><i>Indicateur</i> : Les organisations de la société civile, y compris les organisations cadres et les réseaux de personnes vivant avec le VIH/sida, coordonnent l'action de leurs membres.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Peu de communication à l'intérieur des réseaux; capacités internes limitées; limitation des orientations stratégiques à l'intention des organisations de la société civile</p> <p><i>Niveau cible</i> : Réseaux participant aux réunions des organisations de la société civile; chaque réseau dispose d'un mécanisme fonctionnel de communication interne; 20 % des objectifs fixés dans les plans stratégiques des principaux réseaux sont réalisés dans les délais convenus.</p>	Conseil national des ONG; Conseil national des personnes vivant avec le VIH/sida; Commission tanzanienne de lutte contre le VIH/sida; Commission de lutte contre le sida de Zanzibar; Association des personnes vivant avec le VIH/sida de Zanzibar; secteur privé; Ministère de la santé et de la protection sociale de Zanzibar; Cabinet du Premier Ministre; administration régionale; collectivités locales; Cabinet du Ministre principal; organismes des Nations Unies	<p>Ressources ordinaires : 850 000</p> <p>Autres ressources : 588 000</p>
---	---	---	--	---

<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)</i>
La Commission tanzanienne de lutte contre le VIH/sida et la Commission de lutte contre le sida de Zanzibar formulent des orientations effectives en la matière, en s'appuyant sur des éléments de preuve et conformément aux normes établies en matière de droits de l'homme	Les systèmes de suivi et d'évaluation et les études sectorielles sont utilisés au mieux pour fournir aux décideurs et aux agents d'exécution à tous les niveaux les données stratégiques qui leur permettent de planifier les activités.	<p><i>Indicateur</i> : Les responsables (femmes et hommes) des collectivités locales et certains agents chargés du suivi et de l'évaluation des activités de lutte contre le VIH au niveau des districts reçoivent une formation.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Le système de suivi et d'évaluation a été remanié; 50 % des agents chargés du suivi et de l'évaluation des activités de lutte contre le VIH retenus ont reçu une formation sur les outils et les directives concernant la collecte de données.</p> <p><i>Niveau cible</i> : 100 % des agents chargés du suivi et de l'évaluation des activités de lutte contre le VIH reçoivent une formation sur les outils et les principes généraux concernant la collecte de données.</p>	Ministère de la santé et de la protection sociale; Commission tanzanienne de lutte contre le VIH/sida; Commission de lutte contre le sida de Zanzibar; Ministre de la santé et de la protection sociale de Zanzibar	Ressources ordinaires : 950 000 Autres ressources : 421 000
	La Commission tanzanienne de lutte contre le VIH/sida et la Commission de lutte contre le sida de Zanzibar disposent de moyens techniques suffisants pour aider les ministères, départements et agences, les collectivités locales et les acteurs non étatiques à intégrer les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes dans leurs programmes de lutte contre le VIH/sida.	<p><i>Indicateur</i> : Les personnels de la Commission tanzanienne de lutte contre le VIH/sida et de la Commission de lutte contre le sida de Zanzibar sont formés à l'intégration des droits de l'homme, de la problématique hommes-femmes et des principales questions de population dans les plans stratégiques.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Moins de 10 % des personnels de la Commission tanzanienne de lutte contre le VIH/sida et de la Commission de lutte contre le sida de Zanzibar sont formés à l'intégration des droits de l'homme, de la problématique hommes-femmes et des principales questions de population dans les plans stratégiques.</p> <p><i>Niveau cible</i> : 80 % des personnels de la Commission tanzanienne de lutte contre le VIH/sida et de la Commission de lutte contre le sida de Zanzibar sont formés à l'intégration des droits de l'homme, de la problématique hommes-femmes et des principales questions de population dans les plans stratégiques.</p>	Ministère de la santé et de la protection sociale; Commission tanzanienne de lutte contre le VIH/sida; Commission de lutte contre le sida de Zanzibar; Ministère de la santé et de la protection sociale de Zanzibar; Cabinet du Premier Ministre; administration régionale; collectivités locales; Bureau du Ministre principal; organismes des Nations Unies	Ressources ordinaires : 1 350 000 Autres ressources : 1 000 000

Résultats	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
	Des politiques et directives sont élaborées et diffusées en vue de renforcer la lutte contre le VIH/sida; la Commission tanzanienne de lutte contre le VIH/sida et la Commission de lutte contre le sida de Zanzibar mobilisent des ressources et encadrent, coordonnent et supervisent les activités des bénéficiaires et des parties prenantes.	<p><i>Indicateur</i> : Les bureaux de région et de district reçoivent les documents directs nécessaires (stratégie de prévention, prévention de la transmission mère-enfant, directives relatives à la circoncision masculine, politique générale de lutte contre le VIH/sida).</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Des mesures et directives sont régulièrement élaborées et révisées; diffusion minimale auprès des bureaux de région et de district.</p> <p><i>Niveau cible</i> : 90 % des bureaux de région et de district reçoivent des orientations et des directives actualisées.</p>	Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, Ministère de la santé et de la protection sociale; Commission tanzanienne de lutte contre le VIH/sida, Commission de lutte contre le sida de Zanzibar; Ministère de la santé et de la protection sociale de Zanzibar; Cabinet du Premier Ministre; administration régionale; collectivités locales; Bureau du Ministre principal, organismes des Nations Unies	<p>Ressources ordinaires : 1 300 000</p> <p>Autres ressources : 1 444 000</p>

Composante : Gouvernance démocratique

MKUKUTA, objectif 3.1 : Veiller à ce que les systèmes et structures de gouvernance maintiennent la primauté du droit et soient démocratiques, efficaces, responsables, prévisibles, transparents, sans exclusive et intègres à tous les niveaux

MKUKUTA, objectif 3.2 : Étendre la prestation de services publics à tous, en particulier aux pauvres et personnes vulnérables

MKUKUTA, objectif 3.3 : Promouvoir et protéger les droits fondamentaux pour tous, en particulier les femmes, les hommes et les enfants pauvres et les personnes vulnérables

MKUZA, objectif 3.3 : Renforcer l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'accès à la justice

MKUZA, objectif 3.4 : Consolider les institutions démocratiques et l'unité nationale

Les ministères, départements et agences compétents progressent dans l'application des principales stratégies nationales de bonne gouvernance.	Les mesures de lutte contre la corruption et certaines autres importantes mesures de réforme sont renforcées; certaines réformes du secteur public de Zanzibar sont mises en route et accélérées.	<p><i>Indicateur</i> : Le troisième plan d'action national contre la corruption (NACSAP III) est opérationnel.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Le deuxième plan d'action national contre la corruption (NACSAP II) est en cours d'application</p> <p><i>Niveau cible</i> : Le NACSAP III (y compris les recommandations du NACSAP II) est appliqué comme prévu.</p> <p><i>Indicateur</i> : Le nouveau plan de travail (réformes de base) du Groupe de coordination de la réforme est mis en application.</p>	Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, Ministère des affaires constitutionnelles et de la bonne gouvernance de Zanzibar; Ministère du développement communautaire, de la condition féminine et de l'enfance; Bureau de prévention et de répression de la corruption; Cabinet du Premier Ministre;	<p>Ressources ordinaires : 7 500 000</p> <p>Autres ressources : 1 600 000</p>
---	---	--	--	---

<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)</i>
		<p><i>Niveau de référence</i> : Le Groupe de coordination de la réforme n'a pas de plan de travail global.</p> <p><i>Niveau cible</i> : Le Groupe de coordination de la réforme se réunit régulièrement comme le prévoit le plan de travail.</p>	Ministère du travail, de la jeunesse, de la condition de la femme et des enfants de Zanzibar; Ministère des finances; Suède; Canada; DFID	
Amélioration de la gestion et de la coordination de l'aide	Une stratégie et un plan d'action nationaux pour l'efficacité de l'aide sont adoptés et mis en œuvre par le Gouvernement et les partenaires de développement; le système de gestion de l'aide est amélioré et inclut la communication et la diffusion des données pertinentes; les dirigeants nationaux participent plus activement à la structure du dialogue et l'action des donateurs est mieux coordonnée.	<p><i>Indicateur</i> : Une stratégie commune d'assistance pour la Tanzanie visant à renforcer l'efficacité de l'aide est mise en œuvre.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Il n'y a pas de nouvelle stratégie commune d'assistance.</p> <p><i>Niveau cible</i> : La nouvelle stratégie commune d'assistance est mise en œuvre dans les délais prévus</p>	Ministère des finances; Ministères des finances et des affaires économiques; Zanzibar et Tanzanie continentale; DFID	<p>Ressources ordinaires : 2 062 000</p> <p>Autres ressources : 900 000</p>
Certains ministères, départements et agences et les collectivités locales ont renforcé leurs capacités en matière de planification, d'établissement de budgets, de suivi et de présentation des résultats.	La Commission de la planification contribue activement à l'amélioration de la cohérence des politiques nationales.	<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage des membres de la Commission de la planification de la Présidence et du personnel essentiel du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère des finances et des affaires économiques, du Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation et du Ministère de l'agriculture, de la foresterie et de la sécurité alimentaire qui sont formés sur les questions de politique générale et les questions analytiques</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Absence de plan de formation sur les questions de politique générale et les questions analytiques</p> <p><i>Niveau cible</i> : 70 % des membres de la Commission de la planification de la présidence et du personnel essentiel du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère des finances et des affaires économiques, du Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation et du Ministère de l'agriculture, de la foresterie et de la sécurité alimentaire sont formés sur les questions de politique générale et les questions analytiques</p>	Ministère des finances et des affaires économiques; Cabinet du Premier Ministre; Commission de la planification de la présidence	<p>Ressources ordinaires : 1 350 000</p> <p>Autres ressources : 850 000</p>

Résultats	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
	Un système efficace de développement national (MKUKUTA et MKUZA), de suivi et de présentation de rapports est mis en place; les capacités de certains ministères, départements et agences et des collectivités locales sont renforcées dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de l'analyse des politiques, des finances publiques et de la gestion	<p><i>Indicateur</i> : Les rapports de suivi de la MKUKUTA contiennent des statistiques sectorielles.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Rapport bisannuel sur la pauvreté et le développement humain, rapport annuel sur la mise en œuvre de la MKUKUTA</p> <p><i>Niveau cible</i> : Le rapport sur la mise en œuvre de la MKUKUTA en 2013/14, le rapport sur la pauvreté et le développement humain de 2014 et le rapport de 2014 sur les objectifs du Millénaire pour le développement sont établis dans les délais prévus et de manière plus détaillée.</p>	Ministère des finances, Ministère des finances et des affaires économiques (Tanzanie continentale et Zanzibar); DFID; partenaires pour l'aide au financement du budget de l'État	<p>Ressources ordinaires : 11 200 000</p> <p>Autres ressources : 1 500 000</p>
	Un bon système national d'élaboration de stratégies (MKUKUTA et MKUZA), de suivi et de présentation des résultats est mis en place; les capacités de certains ministères, départements et agences et des collectivités locales sont renforcées, notamment dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de l'analyse des politiques, des finances publiques et de la gestion	<p><i>Indicateur</i> : Les rapports de suivi de la MKUKUTA contiennent des statistiques sectorielles.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Rapport bisannuel sur la pauvreté et le développement humain, rapport annuel sur la mise en œuvre de la MKUKUTA</p> <p><i>Niveau cible</i> : Le rapport sur la mise en œuvre de la MKUKUTA en 2013/14 est établi dans les temps et de manière plus détaillée; le rapport sur la pauvreté et le développement humain de 2014 est établi dans les temps et de manière plus détaillée, le rapport de 2014 sur les objectifs du Millénaire pour le développement est établi dans les temps et de manière plus détaillée.</p>	Ministère des finances, Ministère des finances et des affaires économiques (Tanzanie continentale et Zanzibar); Ministère britannique du développement international; partenaires au financement du budget de l'État	<p>Ressources ordinaires : 11 200 000</p> <p>Autres ressources : 1 500 000</p>
Le Gouvernement tanzanien progresse dans l'exécution des obligations qu'il a contractées en vertu de traités internationaux.	Un plan national détaillé de promotion des droits de l'homme est élaboré.	<p><i>Indicateur</i> : Un plan national de promotion des droits de l'homme est élaboré.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Absence de plan national de promotion des droits de l'homme</p> <p><i>Niveau cible</i> : Un plan national détaillé de promotion des droits de l'homme est adopté et prêt à être mis en œuvre.</p>	Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance; organisations de la société civile; Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles	<p>Ressources ordinaires : 760 000</p> <p>Autres ressources : 800 000</p>

<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)</i>
Les institutions clefs remplissent effectivement leurs fonctions électorales et politiques.	L'Assemblée nationale et la Chambre des représentants s'acquittent plus efficacement de leurs responsabilités en matière de représentativité, de législations et de contrôle; les parlementaires supervisent effectivement le suivi et l'analyse des stratégies de réduction de la pauvreté	<i>Indicateur</i> : La stratégie de réduction de la pauvreté est réexaminée tous les ans par les deux Chambres. <i>Niveau de référence</i> : Aucun examen n'est effectué. <i>Niveau cible</i> : Le Parlement publie des rapports annuels et formule des recommandations.	Assemblée nationale; Chambre des représentants	Ressources ordinaires : 6 723 000 Autres ressources : 2 000 000
	Les organes chargés de la gestion des élections gèrent mieux le cycle électoral par le biais de systèmes intégrés de gestion.	<i>Indicateur</i> : Pourcentage des recommandations issues des évaluations postélectorales auxquelles les organes chargés de la gestion des élections ont donné suite <i>Niveau de référence</i> : Recommandations issues des évaluations postélectorales <i>Niveau cible</i> : Une suite est donnée à toutes les recommandations (2014).	Assemblée nationale; Chambre des représentants; Pays-Bas; Norvège; Suède; DFID	Ressources ordinaires : 6 020 000 Autres ressources : 10 000 000
	Les partis politiques élaborent des programmes politiques détaillés; ils renforcent la démocratie interne; les femmes assument des fonctions et des postes de direction dans la vie politique.	<i>Indicateur</i> : Les partis politiques publient des programmes actualisés. <i>Niveau de référence</i> : Les cinq principaux partis élaborent des programmes politiques. <i>Niveau cible</i> : Les programmes politiques des différents partis sont disponibles.	Commission électorale nationale; Cabinet du Premier Ministre, administration régionale et collectivités locales; Commission électorale de Zanzibar	Ressources ordinaires : 3 540 000 Autres ressources : 850 000
Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs donne de meilleurs résultats et les activités de renforcement de la gouvernance de la Communauté d'Afrique de l'Est sont soutenues.	<i>Indicateur</i> : Mesures prises par le Gouvernement pour donner suite au rapport de pays/plan d'action établi par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs <i>Niveau de référence</i> : Aucun rapport n'a été présenté à l'Union africaine. <i>Niveau cible</i> : Le Gouvernement tanzanien présente des rapports à l'UA. <i>Indicateur</i> : Organisation de réunions avec les institutions de gouvernance de la Communauté d'Afrique de l'Est. <i>Niveau de référence</i> : Aucune réunion <i>Niveau cible</i> : L'ONU tient des réunions trimestrielles avec les organes de gouvernance de la Communauté d'Afrique de l'Est	Organisations de la société civile; partis politiques; responsable du registre des partis politiques	Ressources ordinaires : 610 000 Autres ressources : 100 000	

<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)</i>
Composante : Prévention des crises et relèvement				
MKUKUTA, objectif 3.4 : Garantir la sécurité nationale et la sécurité des personnes et des biens				
MKUZA, objectif 3.3 : Renforcer l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'accès à la justice				
Les services de gestion des catastrophes du Cabinet du Premier Ministre et du Bureau du Ministre principal dirigent effectivement les activités de préparation aux situations d'urgence et les interventions d'urgence en concentrant leur action sur les zones les plus exposées; certaines communautés participent au débat démocratique et pacifique.	Le cadre opérationnel et la structure de dialogue nécessaires à la mise en œuvre des politiques de gestion des catastrophes en Tanzanie continentale et à Zanzibar ont été mis en place; des structures de dialogue visant la prévention et le règlement des conflits communautaires sont établies dans certaines zones.	<p><i>Indicateur</i> : Les directives opérationnelles nationales sont en place et évaluées.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : L'examen des directives concernant la Tanzanie continentale requiert que celles-ci soient actualisées; aucune directive n'a encore été établie pour Zanzibar.</p> <p><i>Niveau cible</i> : Les directives opérationnelles nationales pour la Tanzanie continentale et Zanzibar sont établies, examinées et évaluées.</p>	Services de gestion des catastrophes du Cabinet du Premier Ministre et du Bureau du Ministre principal; organisations de la société civile; Ministère de l'intérieur; Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles; Zanzibar	<p>Ressources ordinaires : 2 250 000</p> <p>Autres ressources : 500 000</p>

Annexe 2

Cadre de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP pour la République-Unie de Tanzanie, 2011-2015

Montant indicatif des ressources : 33,85 millions de dollars au total, soit 18,8 millions (budget ordinaire), 0,8 million (au titre de la composante Coordination et aide au programme) et 14,25 millions (autres types de ressources)

Composante du programme : Population et développement

Stratégies nationales pour la croissance et la réduction de la pauvreté : objectif 1.2 (MKUKUTA) pour le territoire continental : réduire la pauvreté monétaire en encourageant une croissance inclusive, durable et génératrice d'emplois; objectif 1.2 (MKUZA) pour Zanzibar : promouvoir une croissance durable et équitable, à vaste portée, en faveur des pauvres

Domaine stratégique du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) : croissance économique

Plan stratégique du FNUAP (objectif 1) : utiliser systématiquement les analyses de la dynamique démographique pour orienter les investissements accrus dans l'égalité des sexes, la promotion des jeunes, la santé de la procréation et la lutte contre le VIH/sida afin d'améliorer la qualité de vie, d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté

Réalisation du PNUAD : les institutions nationales clefs élaborent et améliorent des politiques et stratégies de développement économique en faveur des pauvres fondées sur des données factuelles.

<i>Produit du PNUAD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Les ministères, départements et organismes compétents, institutions d'enseignement supérieur et autres institutions de recherche utilisent des variables démographiques pour élaborer des politiques et des plans sectoriels en matière de développement.	<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage d'enquêtes programmées menées dans les délais; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : 100 %</p> <p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de rapports d'enquête contenant des données dûment ventilées; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : 100 %</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de ministères chargés des questions sociales intégrant des variables telles que le sexe, l'âge, l'éducation, le revenu et l'emplacement géographique dans les plans en matière d'économie et de développement. <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : Tous les ministères chargés des questions sociales</p>	Bureau national de statistique, Cabinet du Premier Ministre – autorités régionales et locales; bureau du statisticien en chef du Gouvernement de Zanzibar, Ministère des finances et de l'économie de Zanzibar, universités	5 millions de dollars à prélever sur le budget ordinaire; 3 millions de dollars à financer au moyen d'autres types de ressources

Composante du programme : Droits et santé de la procréation

Stratégies nationales pour la croissance et la réduction de la pauvreté : objectifs (MKUKUTA) pour le territoire continental : 2.3 : améliorer les chances de survie, la santé et le bien-être de tous les enfants, femmes et groupes vulnérables; et 3.4 : assurer la sécurité du pays, des personnes et des biens. Objectifs (MKUZA) pour Zanzibar : 2.2 : améliorer les systèmes de santé, en particulier pour les groupes les plus vulnérables; et 3.3 : renforcer l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'accès à la justice

Domaine stratégique du PNUAD : santé, VIH/sida, situations d'urgence et réfugiés

Plan stratégique du FNUAP (objectif 2) : accès universel aux services de santé de la procréation d'ici à 2015 et à une prévention globale du VIH d'ici à 2010 pour améliorer la qualité de vie

Réalisation du PNUAD : les ministères, départements, organismes et autorités locales compétents élaborent, exécutent et surveillent les politiques, plans et budgets pour une prestation efficace des services de santé.

<i>Produit du PNUAD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
La capacité des Ministères de la santé et de la protection sociale et des autorités locales de planifier, d'exécuter, de surveiller et d'évaluer le plan unique en matière de santé maternelle, néonatale et infantile est améliorée.	<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de plans de santé globaux de conseils bénéficiant d'une augmentation des crédits alloués aux activités relatives à la santé maternelle, néonatale et infantile; <i>Point de référence</i>: À déterminer; <i>Cible</i> : Augmentation d'au moins 25 %</p> <p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de centres de santé fournissant des services de santé obstétricale et néonatale de base, et des services de santé axés sur les adolescents; <i>Point de référence</i> : 22 %; <i>Cible</i> : 40 %</p>	Entrepôts centraux de fournitures médicales, Cabinet du Premier Ministre, Ministères de la santé et de la protection sociale, partenaires de développement, société civile, organisations non gouvernementales et organisations à caractère professionnel	11,75 millions de dollars à prélever sur le budget ordinaire; 10,25 millions de dollars à financer au moyen d'autres types de ressources
Réalisation du PNUAD : les installations de santé tertiaires et de district de Zanzibar étendent la portée des services de soins d'urgence de qualité en matière obstétricale, néonatale, infantile et postnatale.			
Les installations de santé tertiaires et de district de Zanzibar sont équipées pour prêter des services d'urgence de qualité en matière obstétricale, néonatale, infantile et postnatale.	<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage d'installations augmentant le nombre d'accouchements pratiqués en milieu hospitalier; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : 90 %</p> <p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de postes de prestation de services ayant en permanence en stock au moins trois méthodes de contraception modernes; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : Au moins 50 %</p>	Entrepôts centraux de fournitures médicales, Ministères de la santé et de la protection sociale, autorités locales, partenaires de développement, organisations de la société civile et organisations non gouvernementales	

<i>Produit du PNUAD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Réalisation du PNUAD : les Ministères de la santé et de la protection sociale, les autorités locales et les <i>shehias</i> (villages) renforcent les structures de santé et les stratégies de communication communautaires afin de promouvoir un comportement propice à la santé et à une bonne nutrition.			
Des stratégies de communication intégrées et fondées sur des données factuelles destinées à améliorer les comportements et le recours aux services, y compris aux services de santé et de nutrition axés sur les adolescents, sont élaborées et mises en œuvre.	<i>Indicateur</i> : Pourcentage d'installations de santé fournissant des services de santé sexuelle et procréative axés sur les adolescents; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : Augmentation d'au moins 20 % <i>Indicateur</i> : Nouveaux utilisateurs de moyens de contraception dans des régions déterminées; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : Augmentation de 30 %	Cabinet du Premier Ministre – autorités régionales et locales, Ministères de la santé et de la protection sociale, partenaires de développement, société civile, organisations non gouvernementales et organisations à caractère confessionnel	
Réalisation du PNUAD : les Ministères de la santé et de la protection sociale et les autorités locales mettent en valeur les ressources humaines à affecter aux politiques et aux plans de santé.			
Des solutions autres que la formation des soignants et l'utilisation de leurs compétences sont en place.	<i>Indicateur</i> : Pourcentage d'installations de santé mettant en œuvre une modalité de transfert des tâches dans des districts déterminés; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : À déterminer, fondée sur une modalité de transfert des tâches et un plan d'action par district	Cabinet du Premier Ministre, Ministères de la santé et de la protection sociale, société civile, organisations non gouvernementales et organisations à caractère confessionnel, universités, associations professionnelles et institutions de formation	
Réalisation du PNUAD : un système national efficace de gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement pour les fournitures médicales est mis en fonctionnement.			
Les systèmes d'approvisionnement en fournitures médicales pour la quantification, l'achat, l'entreposage et la distribution sont exacts, centralisés et informatisés.	<i>Indicateur</i> : Pourcentage de districts utilisant des systèmes informatisés de gestion des stocks pour prévoir les besoins en moyens de contraception; <i>Point de référence</i> : 0; <i>Cible</i> : 40 % des districts	Entrepôts centraux de fournitures médicales, Ministères de la santé et de la protection sociale, autorités locales, partenaires de développement, Cabinet du Premier Ministre	
Réalisation du PNUAD : la Commission de lutte contre le sida de Tanzanie et la Commission de lutte contre le sida de Zanzibar donnent des orientations efficaces aux mécanismes nationaux de lutte contre le VIH/sida, sur la base de données factuelles et conformément aux règles convenues en matière de droits de l'homme.			
Les systèmes existants de suivi et d'évaluation et les examens sectoriels sont optimisés afin de fournir des informations stratégiques aux décideurs et aux agents d'exécution à tous les niveaux pour une planification fondée sur des données factuelles.	<i>Indicateur</i> : Nombre d'études menées et de rapports diffusés auprès des décideurs et des agents d'exécution pendant le cycle du programme de pays; <i>Point de référence</i> : 0; <i>Cible</i> : 5	Ministères de la santé et de la protection sociale, Parlement, Cabinet du Premier Ministre – autorités régionales et locales, commissions de lutte contre le sida de Tanzanie et de Zanzibar, Ministère du développement communautaire, de l'égalité des sexes et	

<i>Produit du PNUAD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Les commissions de lutte contre le sida ont la capacité technique requise pour aider les ministères, départements et organismes, autorités locales et acteurs non étatiques à prendre en compte les considérations liées aux droits de l'homme et à l'égalité dans les mécanismes nationaux de lutte contre le VIH/sida.	<i>Indicateur</i> : Pourcentage de rapports sur le VIH établis par le secteur de la protection sociale qui renseignent sur les activités entreprises dans le domaine des droits de l'homme, de l'égalité et de la jeunesse; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : 100 %	de l'enfance; Ministère de la protection sociale, de la promotion de la femme et de l'enfance de Zanzibar, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, universités, société civile et organisations à caractère confessionnel, partenaires de développement	
Réalizations du PNUAD : divers ministères, départements et organismes, autorités locales et acteurs non étatiques mettent en œuvre des programmes de prévention du VIH conçus sur la base de données factuelles.			
Des mécanismes nationaux et infranationaux de coordination de la prévention du VIH fonctionnent et orientent la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention multisectorielle.	<i>Indicateur</i> : Pourcentage de rapports sectoriels annuels présentés qui font état de la mise en œuvre de leur stratégie de prévention du VIH; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : 60 %	Autorités locales, Ministères de la santé et de la protection sociale, Cabinet du Premier Ministre – autorités régionales et locales, Commission de lutte contre le sida de Tanzanie, Ministère du développement communautaire, de l'égalité des sexes et de l'enfance, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, société civile, organisations à caractère confessionnel et organisations non gouvernementales, médias et associations professionnelles	
Divers ministères, départements, organismes, autorités locales et organisations de la société civile mettent en œuvre leurs mesures de prévention du VIH conformément à la stratégie nationale de prévention multisectorielle.	<i>Indicateur</i> : Nombre de formateurs aux compétences vitales s'adressant aux jeunes non scolarisés utilisant le manuel de formation national; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : Tous les formateurs		
Les initiatives de communication visant à induire un changement de comportement chez les jeunes sont mises en œuvre, étendues et évaluées du point de vue de la qualité et de la portée.	<i>Indicateur</i> : Pourcentage de jeunes de certaines régions à forte prévalence ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque; <i>Point de référence</i> : 30 % d'hommes, 43 % de femmes; <i>Cible</i> : Augmentation de 20 % dans l'une et l'autre catégories		
Réalisation du PNUAD : les ministères, départements et organismes ainsi que les organisations de la société civile informent et mobilisent les populations les plus à risque pour les inciter à recourir aux services de lutte contre le VIH/sida conviviaux appropriés.			
Les ministères, départements et organismes ainsi que les organisations de la société civile dispensent des services de lutte contre le VIH/sida conviviaux aux populations les plus à risque.	<i>Indicateur</i> : Nombre d'installations fournissant une gamme complète de services de lutte contre le VIH/sida aux populations les plus à risque, conformément à des directives types; <i>Point de référence</i> : 0; <i>Cible</i> : 4 installations	Ministères de la santé et de la protection sociale, Commission de lutte contre le sida de Zanzibar, Ministère de la protection sociale, de la promotion de la femme et de l'enfance de Zanzibar, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, société civile,	

<i>Produit du PNUAD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
La Commission de lutte contre le sida de Zanzibar, les ministères, départements et organismes, et les organisations de la société civile mettent en œuvre des programmes visant à permettre aux populations les plus à risque d'accéder aux services disponibles et à limiter les comportements à risque parmi les jeunes.	<i>Indicateur</i> : Pourcentage d'organisations de la société civile et d'installations de santé publiques fournissant des services de santé sexuelle et procréative et de lutte contre le VIH aux jeunes; <i>Point de référence</i> : 0; <i>Cible</i> : 30 %		
Des stratégies de communication et de sensibilisation visant à encourager le recours aux services de lutte contre le VIH/sida sont mises en œuvre auprès des personnes vivant avec le VIH, des enfants les plus vulnérables et d'autres groupes.	<i>Indicateur</i> : Une stratégie de communication et de sensibilisation tenant compte du recours qui est fait par les personnes vivant avec le VIH et par d'autres groupes vulnérables aux services de lutte contre le VIH/sida est disponible; <i>Point de référence</i> : 0; <i>Cible</i> : Une stratégie de communication et de sensibilisation en usage		
Réalisation du PNUAD : les départements chargés de la gestion des catastrophes du Cabinet du Premier Ministre et du cabinet du Ministre principal dirigent effectivement des mesures de préparation aux situations d'urgence et d'intervention, en mettant l'accent sur les zones les plus à risque.			
Un cadre opérationnel et une structure de dialogue pour la mise en œuvre des politiques de gestion des catastrophes sur le territoire continental et à Zanzibar sont en place.	<i>Indicateur</i> : Les directives opérationnelles nationales pour la gestion des catastrophes tiennent compte des préoccupations en matière de santé de la procréation, d'égalité des sexes et de population; <i>Point de référence</i> : Préoccupations non prises en compte; <i>Cible</i> : Préoccupations prises en compte dans les directives nationales	Cabinet du Premier Ministre – autorités régionales et locales, Cabinet du Ministre principal de Zanzibar, départements chargés de la gestion des catastrophes	
Réalisation du PNUAD : les ministères, départements et organismes, autorités locales et acteurs non étatiques compétents sont préparés, sont dotés de la capacité sectorielle voulue et appliquent des mesures efficaces et coordonnées pour parer aux situations d'urgence touchant à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, à la santé, à l'éducation, à la protection, à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.			
Le mécanisme de coordination des interventions sanitaires en situation d'urgence des Ministères de la santé et de la protection sociale est opérationnel et a renforcé la capacité d'intervention.	<i>Indicateur</i> : Pourcentage de stocks de fournitures sanitaires d'urgence prépositionnés en vue de la prestation de services de santé de la procréation; <i>Point de référence</i> : 0; <i>Cible</i> :100 %	Ministères de la santé et de la protection sociale, société civile, organisations à caractère professionnel et organisations non gouvernementales, Croix-Rouge tanzanienne	

<i>Produit du PNUAD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Réalisation du PNUAD : les réfugiés ont accès aux services et à la protection de base, conformément aux règles et normes internationales.			
L'accès des réfugiés à des services de santé sexuelle et procréative et à des services de lutte contre la violence sexiste qui soient de qualité et tiennent compte de la problématique hommes-femmes conformément à l'ensemble minimal de services initiaux est amélioré.	<i>Indicateur</i> : Pourcentage de réfugiés ayant accès aux services de santé sexuelle et procréative; <i>Point de référence</i> : 90 %; <i>Cible</i> : 100 %	Départements chargés de la gestion des catastrophes du Cabinet du Premier Ministre et du Cabinet du Ministre principal, Ministères de la santé et de la protection sociale, société civile, organisations à caractère confessionnel et organisations non gouvernementales, Croix-Rouge tanzanienne et autorités locales	
Composante du programme : Égalité des sexes			
Stratégies nationales pour la croissance et la réduction de la pauvreté pour la République-Unie de Tanzanie : objectifs (MKUKUTA) pour le territoire continental : 2.6 et 3.1 : faire en sorte que les systèmes et les structures de gouvernance respectent l'état de droit et soient démocratiques, efficaces, responsables, prévisibles, transparents, inclusifs et exempts de corruption à tous les niveaux; 3.3 : promouvoir et protéger les droits de l'homme pour tous, en particulier pour les hommes, les femmes et les enfants indigents et vulnérables. Objectifs 2.6 et 3.3 (MKUZA) pour Zanzibar : renforcer l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'accès à la justice			
Domaines stratégiques du PNUAD : protection sociale et gouvernance			
Plan stratégique du FNUAP (objectif 3) : promouvoir l'égalité des sexes et donner aux jeunes filles les moyens d'exercer leurs droits, en particulier les droits de la procréation, et de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence			
Réalisation du PNUAD : le Gouvernement remédie aux lacunes les plus urgentes en matière de législation, de stratégies et de directives visant à protéger les femmes et les enfants contre les violences, les sévices et l'exploitation.			
<i>Produit du PNUAD</i>	<i>Indicateur, point de référence et cible</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Augmentation des interventions de la police contre la violence sexiste	<i>Indicateur</i> : Nombre de comités communautaires de lutte contre la violence sexiste compétents pour connaître des cas de violence; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : Au moins le double du point de référence	Parlement, Ministère de la protection sociale, de la promotion de la femme et de l'enfance de Zanzibar; Ministères du développement communautaire, de l'égalité des sexes et de l'enfance; organisations à caractère confessionnel et organisations non gouvernementales et organisations de la société civile, médias et associations professionnelles	2,05 millions de dollars à prélever sur le budget ordinaire; 1 million de dollars à financer au moyen d'autres types de ressources
Réalisation du PNUAD : le Gouvernement renforce le respect des obligations internationales qu'il a contractées au titre des traités.			
L'adhésion aux traités fondamentaux et l'examen périodique universel font en permanence l'objet d'un contrôle et de rapports, et il est donné suite aux observations des commissions compétentes.	<i>Indicateur</i> : Rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes présenté dans les délais; <i>Point de référence</i> : Le rapport de 2008 fusionne trois rapports en un seul; <i>Cible</i> : Rapport unique pour 2012 présenté dans les délais.	Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, ministères compétents, organisations à caractère confessionnel, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile, secteur privé, syndicats et médias	

<i>Produit du PNUAD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Réalisation du PNUAD : le système de justice du Gouvernement protège mieux les droits des femmes et des enfants en contact ou en situation de conflit avec la loi, et est mieux à même de répondre à leurs besoins.			
Un cadre juridique efficace et tenant compte de la problématique hommes-femmes permettant de lutter contre la violence à caractère sexiste est en place.	<i>Indicateur</i> : Nombre de cas de violence à caractère sexiste signalés par an; <i>Point de référence</i> : À déterminer; <i>Cible</i> : Au moins 10 % d'augmentation annuelle du nombre des cas signalés	Cabinet du Premier Ministre, Parlement, universités, associations professionnelles, Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, ministères compétents, médias, organisations à caractère confessionnel, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile	

Programme de coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, 2011-2015 : tableau des résultats et tableau budgétaire récapitulatifs

On trouvera des données plus détaillées sur les enfants et les femmes à l'adresse www.childinfo.org.

Tableau récapitulatif des résultats

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
Santé infantile et maternelle et nutrition	Renforcer les systèmes de santé nationaux, les soins maternels et néonataux, les systèmes de soins communautaires et le développement du jeune enfant, ainsi que les services nutritionnels, afin d'intensifier la prestation de services de soins de santé et de nutrition pour accélérer les progrès en matière de survie et de développement de l'enfant et améliorer la santé maternelle		
	Le Ministère de la santé et de la protection sociale et les collectivités locales produisent en temps voulu des données de qualité pour permettre une planification et une prise de décisions fondées sur des données factuelles.	<i>Indicateur</i> : Les plans de santé globaux des conseils des collectivités locales sélectionnées ciblent les interventions en fonction des lacunes recensées dans les examens annuels. <i>Vérification</i> : Plans de santé globaux, rapports d'examen annuels. <i>État actuel</i> : À déterminer. <i>Cible</i> : Plus de 70 % des collectivités locales sélectionnées introduisent des plans de santé globaux ciblant les interventions en fonction des lacunes recensées dans les examens annuels.	Nations Unies Organisation mondiale de la santé (OMS), FNUAP, PAM
	Le Ministère de la santé et de la protection sociale, les collectivités locales et les <i>Shehias</i> (arrondissements) renforcent les systèmes de santé communautaires et les stratégies de communication pour promouvoir un changement des comportements sanitaires et alimentaires.	<i>Indicateur</i> : Le Service de promotion de la santé du Ministère de la santé et de la protection sociale met en œuvre la stratégie de communication en matière de santé et de nutrition. <i>Vérification</i> : Rapport d'évaluation; rapports de partenaires; stratégie de communication; enquête d'opinion. <i>État actuel</i> : Absence de stratégie de communication. <i>Cible</i> : Réalisation des objectifs de la première phase d'exécution de la stratégie de communication <i>Indicateur</i> : Les nourrissons de moins de 6 mois dans les collectivités locales ciblées sont exclusivement allaités au sein. <i>Vérification</i> : Rapport d'évaluation. <i>État actuel</i> : À déterminer. <i>Cible</i> : Augmentation de 50 % <i>Indicateur</i> : Proportion de femmes dans les régions cibles accouchant avec l'aide d'un personnel médical qualifié. <i>Vérification</i> : Statistiques des services et rapports d'enquête. <i>État actuel</i> : À déterminer. <i>Cible</i> : Augmentation de 30 %	Gouvernement Services du Premier Ministre – administration régionale et collectivités locales, Ministère de la santé et de la protection sociale, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des coopératives, Ministère du développement communautaire, de l'égalité des sexes et de l'enfance, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation, Ministère du travail, de l'emploi et du développement des jeunes, Ministère des finances et des affaires économiques,
	Les ministères, départements et bureaux compétents et les collectivités locales intègrent la	<i>Indicateur</i> : Instauration de mécanismes institutionnels en matière de nutrition et présence de coordonnateurs formés à ces questions dans les régions. <i>Vérification</i> : Document politique/juridique;	

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
	nutrition dans les politiques, plans et budgets et renforcent les mécanismes de prestation de services.	rapports de partenaires. <i>État actuel</i> : Répartition floue des tâches entre les ministères, départements et bureaux et les structures des collectivités locales; absence de coordonnateurs au niveau régional. <i>Cible</i> : Présence d'un coordonnateur formé dans toutes les régions; approbation de la deuxième Stratégie nationale sur la nutrition et répartition claire des rôles institutionnels <i>Indicateur</i> : Services sanitaires des districts cibles fournissant des services nutritionnels de qualité en fonction des domaines d'action nutritionnelle essentiels. <i>Vérification</i> : Rapport d'évaluation. <i>État actuel</i> : À déterminer. <i>Cible</i> : Amélioration de la qualité des services nutritionnels en fonction des domaines d'action nutritionnelle essentiels	Autorité tanzanienne des produits alimentaires et pharmaceutiques, Bureau national de statistique, magasins centraux de fournitures médicales
	Le Ministère de la santé et de la protection sociale et les collectivités locales forment les ressources humaines aux politiques et plans sanitaires.	<i>Indicateur</i> : Proportion d'établissements sanitaires accrédités assurant des formations prioritaires. <i>Vérification</i> : Rapports de partenaires. <i>État actuel</i> : Évaluation des besoins envisagée et formations prioritaires approuvées. <i>Cible</i> : 50 % des établissements accrédités fournissant les formations requises	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement de Zanzibar, Ministère de l'administration régionale et des départements spéciaux de Zanzibar, Ministère de la santé et de la protection sociale de Zanzibar, Ministère du travail et du développement des jeunes, des femmes et des enfants de Zanzibar, Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie de Zanzibar, Bureau du statisticien en chef
	Les ministères, départements et bureaux compétents et les collectivités locales assurent l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques, plans et budgets afin de permettre la prestation de services sanitaires.	<i>Indicateur</i> : Proportion de plans de santé globaux des conseils et des districts répondant aux critères d'approbation fixés. <i>Vérification</i> : Rapports d'examen des régimes de santé globaux. <i>État actuel</i> : À déterminer. <i>Cible</i> : 70 %	Autres
	Mise en place, à l'échelle nationale, d'une chaîne d'approvisionnement intégrée et d'un système de gestion efficaces pour les fournitures médicales.	<i>Indicateur</i> : Proportion de centres de santé fournissant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base, des soins adaptés aux adolescents et prenant en charge de façon intégrée les maladies infantiles. <i>Vérification</i> : Disponibilité des services, rapports statistiques; Autorité tanzanienne des prestataires de services. <i>État actuel</i> : 22 % (5 % pour les services de base). <i>Cible</i> : 70 % des centres de soins fournissent des services de base. <i>Indicateur</i> : Proportion d'établissements faisant état de ruptures de stocks de médicaments, de vaccins et de contraceptifs dans les régions sélectionnées. <i>Vérification</i> : Rapports de gestion des stocks. <i>État actuel</i> : Informations minimales sur les ruptures de stocks. <i>Cible</i> : Moins de 25 % des établissements des régions sélectionnées font état des ruptures de stocks de médicaments, de vaccins et de contraceptifs.	Organisations de la société civile, associations confessionnelles, organisations non gouvernementales internationales, milieux universitaires, médias, associations professionnelles, instituts de formation, partenaires de développement
Eau, assainissement et hygiène	Accorder la priorité à la mise en œuvre de l'initiative WASH dans les écoles, aux mesures d'assainissement et d'hygiène dans les foyers et aux activités d'urgence en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène afin d'intensifier les interventions coordonnées fondées sur des données factuelles pour accélérer les progrès en matière de survie, d'éducation et de développement de l'enfant	<i>Indicateur</i> : Nombre de rapports ou de documents produits	Nations Unies
	Le Gouvernement adopte des		

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
	<p>mesures fondées sur des données factuelles pour améliorer la prise de décisions, l'égalité et l'intégration des femmes, des enfants et des populations vulnérables dans le cadre de l'initiative WASH.</p> <p>Le Gouvernement prend des mesures coordonnées et renforcées, à l'échelle nationale, pour améliorer l'assainissement et l'hygiène.</p> <p>Les ministères, départements et bureaux compétents prennent des mesures coordonnées et harmonisées pour améliorer la couverture et la qualité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles qui soient adaptés et accessibles pour les enfants (et en particulier pour les filles).</p>	<p>annuellement sur le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et autres rapports sectoriels portant sur les questions d'égalité. <i>Vérification</i> : Rapport annuel ou semestriel sur le programme de développement du secteur de l'eau, rapport annuel sur le programme relatif au secteur de la santé. <i>État actuel</i> : Rapport annuel sur l'égalité du Réseau tanzanien pour l'eau et l'assainissement (avec l'appui de WaterAid). <i>Cible</i> : Deux rapports spécialisés et deux rapports sectoriels, ou documentation sectorielle, faisant le point sur la question de l'égalité</p> <p><i>Indicateur</i> : Donateurs soutenant des mesures nationales renforcées visant à améliorer l'assainissement et l'hygiène. <i>Vérification</i> : Rapports au Comité directeur national pour l'assainissement et l'hygiène. <i>État actuel</i> : Fonds disponibles pour le Programme de développement du secteur de l'eau. <i>Cible</i> : Deux partenaires de développement majeurs/adoption d'une approche sectorielle du financement des projets d'assainissement et d'hygiène dans 50 % des districts de Tanzanie</p> <p><i>Indicateur</i> : Les foyers dans les régions cibles adoptent des comportements positifs en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. <i>Vérification</i> : Rapport de référence et d'évaluation. <i>État actuel</i> : À déterminer. <i>Cible</i> : Hausse de 20 % dans les régions cibles</p> <p><i>Indicateur</i> : Programme national WASH opérationnel dans les écoles. <i>Vérification</i> : Rapports du Ministère. <i>État actuel</i> : Engagement des discussions sur le programme national ou les mécanismes institutionnels. <i>Cible</i> : Mise en œuvre du programme national WASH dans les écoles dans plus de 40 districts</p>	<p>ONU-Habitat, OMS</p> <p>Gouvernement</p> <p>Cabinet du Premier Ministre – administration régionale et collectivités locales, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, Ministère de la santé et de la protection sociale, Ministère de l'eau et de l'irrigation, Conseil national de la gestion de l'environnement</p> <p>Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle de Zanzibar, Ministère de la santé et de la protection sociale de Zanzibar, Régie des eaux de Zanzibar, Bureau des statistiques de Zanzibar</p> <p>Autres</p> <p>Comprehensive Community Based Rehabilitation in Tanzania, WaterAid, milieux universitaires, établissements de recherche, Université de Dar es-Salaam, organisations de la société civile, associations confessionnelles, organisations non gouvernementales</p>
<p>Les enfants et le sida</p>	<p>Appuyer le renforcement des mesures nationales globales et fondées sur des données factuelles de prévention de la transmission materno-fœtale du VIH et de traitement du sida chez les enfants, de prévention et de traitement du VIH et d'appui aux orphelins et enfants vulnérables en mettant clairement l'accent sur les enfants, les adolescents et les jeunes, et les autres groupes vulnérables</p> <p>La Commission tanzanienne de lutte contre le sida (TACAIDS) et la Commission de lutte contre</p>	<p><i>Indicateur</i> : Les deux commissions adoptent des systèmes de gestion, de contrôle et d'évaluation de la qualité des données et de partage des connaissances. <i>Vérification</i> : Rapports d'inventaire des</p>	<p>Nations Unies</p> <p>FNUAP, Fonds de</p>

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
le sida de Zanzibar (ZAC) fournissent des directives pour guider efficacement les mesures nationales de lutte contre le VIH/sida en se fondant sur des données factuelles et les normes relatives aux droits de l'homme.	Les ministères, départements et bureaux sélectionnés, les collectivités locales et les acteurs non étatiques mettent en œuvre des programmes de prévention du VIH fondés sur des données factuelles.	systèmes; rapport d'examen. <i>État actuel</i> : Faible gestion, contrôle et évaluation des données et partage des connaissances. <i>Cible</i> : Amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'utilisation des données <i>Indicateur</i> : Le personnel des deux commissions est formé à l'intégration des questions de droits de l'homme et d'égalité des sexes, et des principales questions de population, dans les plans stratégiques. <i>Vérification</i> : Rapports de contrôle sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme; programmes de dépenses à moyen terme. <i>État actuel</i> : Moins de 10 % du personnel des deux commissions est formé à l'intégration des questions de droits de l'homme et d'égalité des sexes, et des principales questions de population, dans les plans stratégiques. <i>Cible</i> : 80 % du personnel des deux commissions est formé à l'intégration des questions de droits de l'homme et d'égalité des sexes, et des principales questions de population, dans les plans stratégiques.	développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), OMS, ONUSIDA, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), PAM, PNUD
Les ministères, départements et bureaux de Zanzibar, et les organisations de la société civile de Zanzibar mobilisent la population la plus à risque et l'encourage à utiliser les services adéquats en matière de VIH/sida.	Les ministères, départements et bureaux compétents, les	<i>Indicateur</i> : Proportion de femmes âgées de 15 à 24 ans dans les régions à forte prévalence qui ont une connaissance détaillée des méthodes de prévention du VIH. <i>Vérification</i> : Enquête démographique et sanitaire, enquête sur les indicateurs du VIH/sida et du paludisme en Tanzanie; enquête de suivi sur les connaissances, les attitudes et les pratiques. <i>État actuel</i> : À déterminer en fonction des régions sélectionnées. <i>Cible</i> : Plus de 85 % <i>Indicateur</i> : Proportion de femmes de 15 à 19 ans dans les régions à forte prévalence qui ont indiqué avoir utilisé un préservatif durant leur dernier rapport sexuel. <i>Vérification</i> : Enquête démographique et sanitaire, enquête sur les indicateurs du VIH/sida et du paludisme en Tanzanie; enquête de suivi sur les connaissances, les attitudes et les pratiques. <i>État actuel</i> : À déterminer en fonction des régions sélectionnées. <i>Cible</i> : Plus de 50 % <i>Indicateur</i> : Proportion de la population la plus à risque, notamment les jeunes, utilisant les services adéquats. <i>Vérification</i> : Rapports trimestriels et annuels sur la couverture des services. <i>État actuel</i> : Sur l'ensemble des entités menant des activités de lutte contre le VIH, huit organisations de la société civile et un ministère, département ou bureau travaillant avec la population la plus à risque font rapport. <i>Cible</i> : 50 % de la population la plus à risque bénéficie de services adéquats contre le sida.	Gouvernement Parlement, services du Premier Ministre – administration régionale et collectivités locales, Ministère du développement communautaire, de l'égalité des sexes et de l'enfance, Ministère de la santé et de la protection sociale, Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, Ministère du travail, de l'emploi et du développement de la jeunesse, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des coopératives, Ministère du développement de l'élevage et des pêcheries, TACAIDS Ministère de la santé et de la protection sociale de Zanzibar, Ministère du travail et du développement des jeunes, des femmes et

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
Protection de l'enfance	<p>collectivités locales et les acteurs non étatiques mettent concrètement en œuvre le plan d'action national chiffré en faveur des enfants les plus vulnérables.</p> <p>Les ministères, départements et bureaux sélectionnés, les collectivités locales et les acteurs non étatiques fournissent des services de soins et de traitement du VIH/sida de meilleure qualité.</p>	<p>des plans d'action nationaux et des stratégies en faveur des enfants les plus vulnérables. <i>Vérification</i> : Programmes de dépense à moyen terme. <i>État actuel</i> : Faibles capacités et ressources financières pour mettre en œuvre le plan d'action pour les enfants les plus vulnérables. <i>Cible</i> : Par rapport à l'année précédente, augmentation des ressources financières consacrées aux activités menées dans le cadre du plan d'action, dans le budget des ministères, départements et bureaux</p> <p><i>Indicateur</i> : Les établissements de soins fournissent des services de soins et de traitement conformes aux directives nationales. <i>Vérification</i> : Autorité tanzanienne des prestataires de services; rapports annuels sur les prestations de soins et les traitements. <i>État actuel</i> : Absence d'évaluations et de rapports réguliers sur la qualité des soins et des traitements. <i>Cible</i> : Amélioration de la qualité des soins et des traitements fournis dans les régions cibles conformément aux directives nationales</p>	<p>des enfants de Zanzibar, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle de Zanzibar, ZAC</p> <p>Autres</p> <p>Organisations de la société civile, associations confessionnelles, organisations non gouvernementales, milieux universitaires, médias, associations professionnelles</p>
	<p>Cibler la justice pour mineurs, le renforcement des systèmes de protection de l'enfance et l'enregistrement des naissances pour protéger les enfants des sévices, de l'exploitation et des violences, conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans sa loi sur l'enfance (2009) et la stratégie nationale de réduction de la pauvreté</p> <p>L'appareil judiciaire tanzanien protège les droits des femmes et des enfants en contact ou en conflit avec les autorités et est mieux à même de répondre à leurs besoins</p>	<p><i>Indicateur</i> : L'appareil judiciaire incorpore les normes internationales s'appliquant à la justice pour enfants et à la justice pour mineurs. <i>Vérification</i> : Rapport d'examen; rapport d'évaluation. <i>État actuel</i> : Prise en compte inadéquate des normes internationales s'appliquant à la justice pour enfants et pour mineurs. <i>Cible</i> : Meilleure prise en compte des normes internationales et nationales, conformément aux stratégies de mise en œuvre</p> <p><i>Indicateur</i> : Existence de services de réadaptation et de réinsertion dans les centres de détention et dans les zones pilotes. <i>Vérification</i> : Rapports des partenaires. <i>État actuel</i> : Absence de programmes communautaires de prévention, de réadaptation et de réinsertion pour que les enfants soient placés dans les services de protection sociale, réorientés, ou condamnés dans le respect des règles, et absence de tels services dans les centres de détention. <i>Cible</i> : Mise en place de services de réadaptation dans les centres de détention et dans les zones pilotes et mise au point définitive des plans d'exécution correspondants</p>	<p>Nations Unies</p> <p>Organisation internationale pour les migrations, FNUAP, UNIFEM</p> <p>Gouvernement</p> <p>Parlement, services du Premier Ministre – administration régionale et collectivités locales, Ministère du développement communautaire, de l'égalité des sexes et de l'enfance, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, Ministère des affaires intérieures, Ministère de la santé et de la protection sociale, Ministère de la justice et des affaires</p>
	<p>Les ministères, départements et bureaux, les collectivités locales, les autorités de police et les organisations de la société</p>	<p><i>Indicateur</i> : Les ministères, départements et bureaux, les collectivités locales et les autres responsables de la protection des enfants disposent des compétences techniques pour prendre des mesures de prévention et assurer la protection des enfants.</p>	

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
civile sélectionnées ont amélioré leurs compétences techniques pour prévenir les cas de sévices, de violences et d'exploitation visant des enfants et y répondre.	L'État remédie aux lacunes les plus graves de la législation, des stratégies et des directives afin de protéger les enfants et les femmes face aux sévices, aux violences et à l'exploitation.	<p><i>Vérification</i> : Rapports de formation; rapports des partenaires. <i>État actuel</i> : Organisation de sessions de formation ad hoc. <i>Cible</i> : Réalisation de plus de 80 % des objectifs fixés dans la stratégie multisectorielle de renforcement des capacités</p> <p><i>Indicateur</i> : Les districts prennent des mesures efficaces de protection des enfants grâce à la présence de responsables formés. <i>Vérification</i> : Rapport d'évaluation. <i>État actuel</i> : À déterminer. <i>Cible</i> : Les districts de la première phase prennent des mesures efficaces.</p> <p><i>Indicateur</i> : La législation, les stratégies et les directives du Gouvernement sont examinées et apportent une réponse adaptée aux sévices, aux violences et à l'exploitation dont les enfants sont victimes. <i>Vérification</i> : Rapport d'évaluation de la législation, des stratégies et des directives. <i>État actuel</i> : Existence d'une loi de lutte contre la traite et de la loi sur l'enfance; absence de réglementation et de stratégie de mise en œuvre; respect insuffisant de la législation et de la réglementation concernant les violences sexistes. <i>Cible</i> : La législation, les stratégies et les directives du Gouvernement apportent une réponse adaptée aux sévices, aux violences et à l'exploitation.</p> <p><i>Indicateur</i> : Adoption et mise en œuvre d'une stratégie nationale d'enregistrement à l'état civil des enfants de moins de 5 ans. <i>Vérification</i> : Document de stratégie; rapport d'évaluation; et données d'enquête. <i>État actuel</i> : Existence d'un projet de stratégie nationale d'enregistrement des enfants de moins de 5 ans. <i>Cible</i> : Réalisation des objectifs à moyen terme de la stratégie nationale</p> <p><i>Indicateur</i> : Les enfants victimes de violences sont confiés aux services de protection. <i>Vérification</i> : Rapports du Département de la protection sociale du Ministère de la santé et de la protection sociale, des magistrats, des policiers et des différents responsables de la protection des enfants. <i>État actuel</i> : À déterminer. <i>Cible</i> : Hausse de 20 %</p>	<p>constitutionnelles, Ministère du travail, de l'emploi et du développement des jeunes, Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, Bureau national de statistique</p> <p>Ministère de la santé et de la protection sociale de Zanzibar, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle de Zanzibar, Ministère du travail et du développement des jeunes, des femmes et des enfants de Zanzibar, Président de la cour suprême de Zanzibar</p> <p>Autres</p> <p>Organisations de la société civile, associations culturelles, organisations non gouvernementales, milieux universitaires, médias, associations professionnelles</p>
Les décideurs et les communautés connaissent les questions relatives aux violences et aux sévices subis par les enfants, et les services de protection existants.		<p><i>Indicateur</i> : Les décideurs connaissent les questions relatives aux violences faites aux enfants et prennent publiquement position contre ce phénomène. <i>Vérification</i> : Enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (État d'actuel, moyen terme et fin de cycle); contrôle exercé par la presse et la télévision du pays. <i>État actuel</i> : À déterminer. <i>Cible</i> : Hausse de 30 % des connaissances; hausse des prises de position publiques</p>	

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
Les ministères, départements et bureaux compétents intègrent la protection des enfants dans leurs programmes nationaux.	<i>Indicateur</i> : Le plan d'action national chiffré en faveur des enfants les plus vulnérables apporte une réponse adaptée aux questions de protection des enfants. <i>Vérification</i> : Rapport d'évaluation du plan d'action national 2011-2015. <i>État actuel</i> : Le plan d'action national 2007-2010 ne répond pas de façon adéquate à la question de la protection des enfants. <i>Cible</i> : Renforcement des mesures de protection des enfants grâce à la mise en œuvre du plan d'action national		
Les ministères, départements et bureaux produisent, utilisent et communiquent, d'après le calendrier arrêté, des données désagrégées sur les sévices, la traite, l'exploitation et les violences dont les femmes et les enfants sont victimes.	<i>Indicateur</i> : Les ministères, départements et bureaux compétents disposent d'une stratégie éprouvée de renforcement de la protection des enfants en Tanzanie. <i>Vérification</i> : Rapports d'évaluation pilotes; document sur le renforcement de la stratégie. <i>État actuel</i> : Lancement de la phase pilote. <i>Cible</i> : Approbation de la stratégie nationale chiffrée de renforcement de la protection des enfants		
Les ministères, départements et bureaux produisent, utilisent et communiquent, d'après le calendrier arrêté, des données désagrégées sur les sévices, la traite, l'exploitation et les violences dont les femmes et les enfants sont victimes.	<i>Indicateur</i> : Existence de données sur les sévices, la traite, l'exploitation et les violences dont les femmes et les enfants sont victimes. <i>Vérification</i> : Rapports d'enquête, systèmes d'information sectorielle. <i>État actuel</i> : Insuffisance de données désagrégées sur les violences, les sévices et l'exploitation dont les femmes et les enfants sont victimes. <i>Cible</i> : Augmentation des données provenant d'enquêtes et de systèmes d'information sectoriels		
Les prestataires de services locaux prennent des mesures efficaces pour protéger les femmes et les enfants victimes de sévices, de violences et d'exploitation dans les régions retenues.	<i>Indicateur</i> : Les enfants et les femmes victimes de sévices, de violences et d'exploitation ont accès à des services de protection de qualité. <i>Vérification</i> : Plans des prestataires de services locaux; rapports d'activité; évaluation. <i>État actuel</i> : Fourniture de services limités et inadaptés aux femmes et aux enfants victimes de sévices, de violences et d'exploitation. <i>Cible</i> : Amélioration de l'accès aux services fournis par les prestataires de services locaux cibles et de la qualité de ces derniers		

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
Qualité et équité de l'éducation	Contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire n ^{os} 2 et 3, de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles et de l'initiative l'Éducation pour tous par le renforcement des capacités des systèmes d'enseignement en améliorant l'apprentissage et l'environnement scolaire et en ciblant l'équité, l'égalité des sexes et les compétences pratiques	<p><i>Indicateur</i> : Nombre et types de possibilités supplémentaires de suivre un enseignement non traditionnel. <i>Vérification</i> : Rapports du Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle; rapport d'analyse de la situation. <i>État actuel</i> : Nombre et types de possibilités supplémentaires de suivre un enseignement non traditionnel. <i>Cible</i> : Deux options supplémentaires et réalistes d'enseignement non traditionnel, dont une reposant moins sur l'enseignement en classe</p> <p><i>Indicateur</i> : Proportion de femmes inscrites dans les nouveaux programmes d'enseignement non traditionnel. <i>Vérification</i> : Rapports de suivi. <i>État actuel</i> : Nombre d'inscriptions totales en 2011 à déterminer. <i>Cible</i> : 50 % des étudiants participant au projet pilote sont des femmes.</p> <p><i>Indicateur</i> : Proportion de districts mettant en œuvre la stratégie de formation des enseignants déjà en poste (INSET) et ses directives opérationnelles. <i>Vérification</i> : Rapports de suivi; rapport d'évaluation. <i>État actuel</i> : Les modules INSET ne sont pas mis en place. <i>Cible</i> : 50 %</p> <p><i>Indicateur</i> : Proportion d'instituts pilotes de formation des enseignants remplissant les normes minimales du programme de formation des enseignants avant leur prise de fonctions (PRESET) fixés par le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle. <i>Vérification</i> : rapports de suivi; rapport d'évaluation. <i>État actuel</i> : Les modules PRESET ne sont pas mis en place. <i>Cible</i> : Plus de 70 % des instituts de formation des enseignants</p> <p><i>Indicateur</i> : Proportion d'enseignants ayant achevé le programme INSET et possédant des compétences conformes aux critères du Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle. <i>Vérification</i> : Rapports d'inspection; rapports d'évaluation, rapports d'observation en classe. <i>État actuel</i> : L'inspection des enseignants du Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle n'est pas mise en place. <i>Cible</i> : 40 % des enseignants possédant 60 % des compétences</p> <p><i>Indicateur</i> : Mécanisme de contrôle pour les ministères, départements et bureaux compétents afin de rendre opérationnelle la politique de développement intégré du jeune enfant mise en place et fonctionnelle. <i>Vérification</i> : Procès-verbaux; rapports de</p>	<p>Nations Unies UNESCO, PAM</p> <p>Gouvernement Services du Premier Ministre – administration régionale et collectivités locales, Ministère du développement communautaire, de l'égalité des sexes et de l'enfance, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, Institut d'enseignement tanzanien, Ministère de la santé et de la protection sociale</p> <p>Ministère de la santé et de la protection sociale de Zanzibar, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle de Zanzibar, Ministère de l'administration régionale et des départements spéciaux de Zanzibar, Ministère du travail et du développement de la jeunesse, des femmes et des enfants de Zanzibar, districts de Zanzibar</p> <p>Autres Organisations de la société civile, associations confessionnelles, organisations non gouvernementales, instituts de formation</p>
Le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle améliore la qualité des programmes de formation des enseignants pour l'éducation de base sur les sujets prioritaires.			
Les ministères, départements et bureaux compétents rendent opérationnelle la politique			

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
Analyse et développement de la politique sociale	<p>nationale de développement intégré du jeune enfant.</p> <p>Les ministères, départements et bureaux compétents procèdent, à l'échelle du pays et dans les districts, services et écoles, à la planification, à la gestion et à l'assurance qualité fondées sur des données factuelles.</p>	<p>contrôle; documents du programme de dépenses à moyen terme. <i>État actuel</i> : Supervision inadéquate, absence de réunions; absence de rapports de suivi. <i>Cible</i> : Deux réunions interministérielles de contrôle par an</p> <p><i>Indicateur</i> : Proportion des subventions versées aux districts dont les performances sont médiocres. <i>Vérification</i> : Programmes de dépenses à moyen terme. <i>État actuel</i> : Peu de prise en compte des données factuelles; à déterminer. <i>Cible</i> : Hausse des subventions versées aux districts dont les performances sont médiocres</p> <p><i>Indicateur</i> : Les districts disposent de plans d'éducation fondés sur des données factuelles. <i>Vérification</i> : Plans d'éducation de district. <i>État actuel</i> : Peu de prise en compte des données factuelles. <i>Cible</i> : Les données d'inspection des systèmes d'information sur la gestion de l'instruction élémentaire sont intégrées aux plans de district.</p>	<p>Nations Unies</p> <p>Organisation internationale du Travail, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, PNUD, UNESCO, FNUAP, PAM, OMS</p> <p>Gouvernement</p> <p>Services du Premier Ministre – administration régionale et collectivités locales, Ministère des ressources naturelles et du tourisme, Ministère du développement communautaire, de l'égalité des sexes et de l'enfance, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, Ministère de l'information, de la culture et des sports, Ministère de l'industrie, du commerce et de la</p>
	<p>Chercher à influencer l'élaboration des cadres politiques législatifs et budgétaires en vue de permettre aux enfants de jouir de leurs droits en toute équité, y compris en matière de protection sociale</p> <p>Le Gouvernement coordonne des mesures multisectorielles de protection sociale adaptées aux besoins des groupes défavorisés.</p> <p>Le Gouvernement fait des progrès dans l'exécution de ses obligations découlant des conventions internationales.</p>	<p><i>Indicateur</i> : Mise en œuvre du cadre national de protection sociale (NSPF) adopté, conformément au calendrier arrêté. <i>Vérification</i> : NSPF; plan de mise en œuvre, rapports d'examen et d'évaluation. <i>État actuel</i> : NSPF en cours d'adoption; faible coordination entre les secteurs. <i>Cible</i> : Évaluation des mesures de protection sociale prises au niveau national et communication des recommandations à tous les partenaires</p> <p><i>Indicateur</i> : Couverture des mesures de protection sociale de façon à répondre aux besoins des groupes économiquement défavorisés. <i>Vérification</i> : Rapport d'évaluation. <i>État actuel</i> : Couverture limitée des mesures de protection sociale, essentiellement de petite envergure, sporadiques et financées par des donateurs. <i>Cible</i> : Extension de la couverture sociale (programmes nationaux, autres groupes vulnérables, géographique), conformément au plan de mise en œuvre national</p> <p><i>Indicateur</i> : Élaboration d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme. <i>Vérification</i> : Plan d'action national en faveur des droits de l'homme. <i>État actuel</i> : absence de plan d'action national; existence d'une structure de gestion du plan d'action; lancement des consultations avec les partenaires. <i>Cible</i> : Réalisation d'un examen annuel du plan d'action; réalisation des objectifs annuels définis dans le plan d'action; élaboration d'un nouveau plan de travail annuel pour le plan d'action.</p>	

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
Préparation et réaction aux situations d'urgence	<p>Aider les autorités à organiser la préparation et la réaction aux situations d'urgence nationale, en ciblant les régions les plus exposées aux catastrophes, et soutenir les programmes en faveur des réfugiés dans le nord-ouest de la Tanzanie</p> <p>Les communautés ont accès à des informations plus fiables sur les situations d'urgence afin de permettre une réaction rapide.</p>	<p><i>Indicateur</i> : Informations sur la préparation et la réaction aux situations d'urgence diffusées par les comités de secours locaux. <i>Vérification</i> : Rapports de visites de terrain; rapports des collectivités locales; rapports d'évaluation de la sécurité alimentaire; rapport d'évaluation. <i>État actuel</i> : Manque d'information des communautés sur les situations d'urgence et</p>	<p>commercialisation, Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, Ministère du travail, de l'emploi et du développement des jeunes, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des coopératives, Ministère des finances et des affaires économiques, Ministère de la santé et de la protection sociale, Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance</p> <p>Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie de Zanzibar, Ministère d'État des finances et des affaires économiques de Zanzibar, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle de Zanzibar, Ministère du travail, et du développement des jeunes, des femmes et des enfants de Zanzibar, districts de Zanzibar</p> <p>Autres</p> <p>Organisations de la société civile, associations confessionnelles et organisations non gouvernementales, médias, secteur privé, syndicats</p> <p>Nations Unies</p> <p>FAO, PNUD, FNUAP, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), PAM, OMS</p>

Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)	Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)	Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)	Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération
Les ministères, départements et bureaux compétents, les collectivités locales et les acteurs non étatiques sont préparés, disposent des capacités sectorielles nécessaires et prennent des mesures intra-coordonnées efficaces en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de santé, d'éducation, de protection, d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition en situation d'urgence.	d'informations sur la sécurité alimentaire au niveau national. <i>Cible</i> : Les comités de secours locaux diffusent efficacement l'information sur la préparation et la réaction aux situations d'urgence. <i>Indicateur</i> : Les secteurs pertinents interviennent de façon coordonnée en cas d'urgence. <i>Vérification</i> : Procès-verbaux de réunion; rapports d'évaluation; rapports de formation par secteur; évaluation commune. <i>État actuel</i> : À déterminer en juin 2011. <i>Cible</i> : Renforcement de la concertation et de la coordination des secours d'urgence dans 75 % des situations d'urgence faisant plus de 50 000 victimes	Gouvernement Bureau du Premier Ministre, services du Premier Ministre – administration locale et collectivités locales, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des coopératives, Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, Ministère de la santé et de la protection sociale, Ministère du développement de l'élevage et des pêcheries, Ministère de l'eau et de l'irrigation, Ministère des ressources naturelles et du tourisme, Ministère des affaires intérieures	
Les services de gestion des catastrophes du Cabinet du Premier Ministre et du Ministre principal supervisent efficacement la préparation et la réaction aux situations d'urgence en ciblant les régions les plus exposées aux catastrophes.	<i>Indicateur</i> : Les districts et <i>shehias</i> à haut risque disposent de plans chiffrés de préparation et de réaction aux situations d'urgence. <i>Vérification</i> : Rapports sur les secours d'urgence dans les régions touchées; copie des plans conservés par les services du Premier Ministre et du Ministre principal. <i>État actuel</i> : Rapports des secours d'urgence passés; certains plans sont disponibles mais pas regroupés. <i>Cible</i> : Mise en œuvre de 20 plans de préparation et de réaction aux situations d'urgence dans les districts (5 dans les <i>shehias</i> de Zanzibar et 15 dans les districts du continent)	Bureau du Ministre principal de Zanzibar – département de la gestion des catastrophes, Ministère de la santé et de la protection sociale de Zanzibar, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement de Zanzibar, Régie des eaux de Zanzibar	
Les réfugiés ont accès aux services et à une protection de base, conformément aux normes internationales.	<i>Indicateur</i> : Proportion de réfugiés ayant accès aux services et à une protection de base. <i>Vérification</i> : Rapport annuel du HCR sur les normes et les indicateurs. <i>État actuel</i> : 60 000 réfugiés vivant dans des camps ont accès aux services et à une protection de base. <i>Cible</i> : 90 % des 20 000 réfugiés (estimation) ont accès à des services et à une protection de base	Autres Société tanzanienne de la Croix-Rouge, organisations de la société civile, associations confessionnelles, organisations non gouvernementales	

<i>Composante du programme (et domaines prioritaires connexes du plan stratégique à moyen terme)</i>	<i>Résultats par composante du programme (résultats du PNUAD avec les contributions de l'UNICEF)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, état actuel et cibles (pour chaque objectif des composantes du programme)</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
Planification, contrôle et évaluation	<p>Renforcer les fonctions de planification, de contrôle et d'évaluation au niveau national et au sein du système des Nations Unies, mettre l'accent, dans les plans et les budgets territoriaux, sur les inégalités dont souffrent les enfants et renforcer le suivi et la diffusion des résultats</p> <p>Les ministères, départements et bureaux sélectionnés et les collectivités locales ont renforcé leurs capacités de planification, de budgétisation, de contrôle et d'établissement de rapports.</p>	<p><i>Indicateur</i> : Les collectivités locales établissent des plans et des rapports répondant aux normes de qualité arrêtées en matière de planification, de budgétisation, de contrôle et d'établissement de rapports. <i>Vérification</i> : Plans et rapports des collectivités locales.</p> <p><i>État actuel</i> : À déterminer, en fonction de l'évaluation prévue. <i>Cible</i> : Au moins 20 collectivités locales établissent des plans et des rapports répondant aux normes de qualité arrêtées en matière de planification, de budgétisation, de contrôle et d'établissement de rapports.</p>	<p>Nations Unies</p> <p>Fonds d'équipement des Nations Unies, PNUD, UNIFEM</p> <p>Gouvernement</p> <p>Commission de planification de la présidence, services du Premier Ministre – administration régionale et collectivités locales, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des coopératives, Ministère du développement communautaire, de l'égalité des sexes et de l'enfance, Ministère des finances et des affaires économiques, Bureau national de statistique, Ministère des finances et des affaires économiques de Zanzibar</p> <p>Autres</p> <p>Milieus universitaires, organisations de la société civile, associations confessionnelles, organisations non gouvernementales, secteur privé</p>

Tableau budgétaire et récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé infantile et maternelle et nutrition	15 000	25 670	40 670
Eau, assainissement et hygiène	8 000	10 600	18 600
Les enfants et le sida	6 500	11 380	17 880
Protection de l'enfance	7 200	12 220	19 420
Qualité et équité de l'éducation	8 500	10 180	18 680
Analyse et développement de la politique sociale	3 300	540	3 840
Préparation et réaction aux situations d'urgence	5 000	640	5 640
Activités de communication, de sensibilisation et d'évaluation	3 800	200	4 000
Planification, contrôle et évaluation	3 300	600	3 900
Dépenses intersectorielles	14 092	1 278	15 370
Total	74 692	73 308	148 000

Annexe 4

Programme du PAM en République-Unie de Tanzanie, 2011-2015

Programme du PAM en Tanzanie 200200 (2011-2015)

Nombre de bénéficiaires	2 521 400
Durée du projet	4 ans (1 ^{er} juillet 2011-30 juin 2015)
Vivres fournis par le PAM (en tonnes)	239 995
Coût des vivres fournis par le PAM (en dollars É.-U.)	97 206 792
Coût total pour le PAM (en dollars É.-U.)	175 025 307

Analyse de situation – la sécurité alimentaire¹

1. Les constatations de l'Analyse détaillée de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité révèlent que l'insuffisance de la consommation alimentaire, indicateur indirect de la sécurité alimentaire, est étroitement associée au fait de ne pas posséder d'actifs productifs et à la vulnérabilité aux chocs extérieurs qui frappent l'agriculture et l'élevage. Les ménages dont la consommation est trop faible sont plus exposés que les autres aux maladies des plantes et aux ravageurs des animaux, et sont plus susceptibles d'être dirigés par une femme, de dépenser très peu et d'avoir un indice de richesse très faible. Les ménages qui subissent l'insécurité alimentaire ont moins de bêtes, cultivent moins de terres et de plantes et n'utilisent pas d'intrants agricoles modernes.

2. Le taux de couverture des besoins alimentaires de la Tanzanie au cours des huit dernières années² s'est situé entre 88 et 112 %³. Alors que le pays couvre ordinairement ses besoins alimentaires au niveau national, on constate des déficits vivriers localisés dans certaines régions, certains districts ou certains ménages. Les régions les plus exposées à ces déficits vivriers⁴ sont celles d'Arusha, de Manyara, de Lindi, de Mtwara et de Singida; même pendant les années où il y a un excédent national, ces régions sont déficitaires. Par contraste, les régions de Rukwa, Ruvuma, Iringa et Mbeya dans les plateaux du sud du pays produisent des excédents vivriers et passent donc pour le grenier du pays; ces régions produisent des excédents commerciaux, dont une partie est achetée par l'Agence nationale des réserves alimentaires (NFRA) pour constituer des stocks publics d'urgence au profit des zones déficitaires.

3. Cette distorsion de la production agricole en Tanzanie est encore compliquée par la mauvaise intégration des marchés agricoles, par l'existence d'une taxation interrégionale, par le mauvais état de l'infrastructure routière, par les grandes distances qui séparent les zones à excédent des zones à déficit et par une interdiction

¹ On trouvera une analyse détaillée de la situation dans le descriptif de programme commun de pays (DPCP).

² 2002/03 à 2009/10.

³ Mesurée par le ratio d'autosuffisance.

⁴ Ratio d'autosuffisance inférieur à 100 %.

d'exporter les céréales. Ces restrictions au commerce entraînent une grande différence entre les prix à la production et les prix à la consommation, et les prix locaux des céréales dépassent les prix à l'importation. Le niveau élevé des prix des vivres retentit évidemment sur l'alimentation des ménages à faible revenu.

4. La production agricole des ménages est faible; elle se caractérise par l'utilisation d'intrants agricoles traditionnels, d'outils agricoles uniquement manuels et par le régime de l'agriculture pluviale. Peu de gens sont propriétaires de terres. Les possibilités d'emploi agricole sont saisonnières et limitées durant les sécheresses, ce qui réduit encore le revenu des ménages et leur pouvoir d'achat. La dégradation des sols s'accélère et cela est particulièrement préoccupant dans les régions à déficit vivrier, car elle se traduit par une plus grande susceptibilité aux chocs climatiques qui aggravent encore les difficultés de la survie, la pauvreté et la sous-alimentation saisonnière.

5. La forte prévalence du retard de croissance chez les enfants et des carences en micronutriments, et notamment l'anémie ferriprive, sont les principaux problèmes nutritionnels⁵. L'enquête démographique et sanitaire de 2010 indique que 42 % des enfants de moins de 5 ans font un retard de croissance⁶, 4,8 % des enfants sont émaciés et 21 % font une insuffisance pondérale. Les régions d'Arusha, de Kagera, de Kigoma, de Manyara, de Mbeya, de Morogoro, de Mtwara, de Mwanza, de Ruvuma, de Shinyanga, de Singida et de Tanga présentent une prévalence du retard de croissance qui se situe entre 35 et 50 %; dans les provinces de Dodoma, Iringa, Lindi et Rukwa, cette prévalence dépasse 50 %⁷. La prévalence du retard de croissance est sensiblement plus élevée chez les garçons que chez les filles, et beaucoup plus courante chez les enfants des zones rurales que dans les villes.

Objectifs stratégiques du PAM

6. Les activités du PAM sont conformes au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de la Tanzanie⁸ et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), juillet 2011-juin 2015, et elles sont intégrées dans le descriptif de programme commun de pays (DPCP)⁹. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté est conçu pour combler les lacunes qui existent encore dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en donnant la priorité à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la sécurité nutritionnelle, considérées comme des moteurs essentiels de la croissance. Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique a été signé en juillet 2010 et le PAM aidera le Gouvernement tanzanien à appliquer le plan

⁵ Voir le DPCP.

⁶ Rapport taille-âge inférieur de plus de deux fois l'écart type à la moyenne.

⁷ Bureau national de statistique et ORC Macro, 2010. Enquête démographique et sanitaire de la Tanzanie, 2010, Dar es-Salaam (Tanzanie) et Calverton (Maryland, États-Unis d'Amérique).

⁸ MKUKUTA II et MKUZA II.

⁹ Le bureau du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial a décidé à sa réunion du 14 septembre 2010 d'aligner le plan du PAM sur ceux des autres fonds et programmes des Nations Unies, soumettant à cette occasion le projet de DPCP à la première session ordinaire de 2011, en vue de son approbation à la session annuelle de 2011. Le DPCP est conforme au Plan-cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, à l'esquisse de programme de pays, au descriptif de programme commun de pays, aux décisions des quatre institutions prises en juin 2010 et à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale.

d'investissement prévu par ce programme, et notamment s'agissant du pilier 3, Augmenter les approvisionnements alimentaires et réduire la faim.

7. Les activités du PAM découlent de la stratégie du PAM en Tanzanie, 2011-2015, et mettent l'accent sur : i) la continuité et l'acquisition de données d'expérience et de pratiques optimales provenant des programmes antérieurs; ii) le choix en priorité des zones à forte insécurité alimentaire et des ménages les plus vulnérables; iii) un soutien à une démarche participative, correspondant donc à une demande réelle; iv) l'amélioration des partenariats stratégiques et locaux; v) l'alignement et la cohérence avec les politiques et stratégies du pays concernant le développement agricole, la nutrition et la sécurité alimentaire; vi) le soutien aux objectifs publics de viabilité environnementale et d'adaptation au changement climatique ou de réduction de celui-ci; vii) un accès équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux, pour les garçons et pour les filles; viii) l'amélioration des chances de survie, de la santé, de la nutrition et du bien-être, en particulier chez les enfants, les femmes et les autres groupes vulnérables; et ix) une protection sociale adéquate et le respect des droits des groupes vulnérables.

8. Le programme du PAM en Tanzanie est axé sur les deux priorités suivantes¹⁰ :

- *Soutien à la sécurité alimentaire et à la nutrition* (objectifs stratégiques 2, 4 et 5)¹¹ pour des populations vivant dans des zones où l'environnement est fragile et où l'insécurité alimentaire est chronique, qui connaissent régulièrement des périodes de sous-alimentation, qui luttent pour se nourrir et qui ne satisfont pas leurs besoins élémentaires en matière d'alimentation et de nutrition, sont plus vulnérables aux chocs extérieurs et ont besoin d'une assistance directe. Les activités sont centrées sur les filets de sécurité productive et sur la nutrition, et elles comprennent plusieurs volets : « alimentation au service de l'éducation », « vivres pour la création d'actifs productifs » et un soutien à la nutrition;
- *Investissements dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle collective* (objectifs stratégiques 2 et 5) pour les populations locales qui peuvent satisfaire leurs propres besoins alimentaires et nutritionnels essentiels mais ont besoin de réaliser des investissements pour assurer leur sécurité alimentaire future et réduire leur vulnérabilité alimentaire. Parmi les activités prévues figurent la facilitation d'une politique publique visant des solutions aux problèmes de la faim et de la sous-nutrition, reliant les petits producteurs aux marchés et renforçant les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire.

9. Les activités de distribution de « vivres au service de l'éducation » et de « vivres pour la création d'actifs » et les programmes nutritionnels menés par le PAM au niveau des districts dans les zones où l'insécurité alimentaire est la plus grande visent à mettre en place des filets de sécurité alimentaire et à contribuer ainsi au développement des populations, régulièrement frappées par des chocs extérieurs et souffrant de faim chronique. La priorité sera donnée au renforcement des liens de

¹⁰ La stratégie du PAM en Tanzanie comprend trois priorités : la première est l'aide d'urgence et l'aide aux réfugiés, par des opérations d'urgence, et par des opérations prolongées de secours et de relèvement; les deuxième et troisième priorités sont traitées dans le présent Programme de pays.

¹¹ Objectif stratégique 2 : prévenir une sous-alimentation aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et les mesures d'atténuation de leurs effets; objectif stratégique 4 : réduire la sous-alimentation et la sous-nutrition chroniques; objectif stratégique 5 : aider les pays à réduire la sous-alimentation, notamment par des stratégies de relève d'achats locaux.

programme avec les priorités, les plans et les procédures budgétaires des autorités locales, ce qui devrait faciliter le passage à des programmes de sécurité alimentaire entièrement contrôlés par les pouvoirs publics tanzaniens. Des partenariats complémentaires et les engagements d'autres parties prenantes auront également de l'importance.

10. Le Programme alimentaire mondial intègre la création de capacités dans ses activités de programme et travaillera avec ses homologues tanzaniens et avec la population à la conception, à l'application et au suivi des activités, en particulier la formation et l'apprentissage entre égaux et entre les districts, en particulier pour l'alimentation en milieu scolaire. Cette conception de la création de capacités facilitera le passage progressif à l'appropriation et à l'exécution par les autorités locales et permettra au PAM de concentrer plutôt son action sur le soutien technique et l'aide à la définition des politiques.

11. **Vivres au service de l'éducation – composante 1.** Les écoliers, dans 1 167 écoles primaires (qu'ils soient demi-pensionnaires ou pensionnaires) recevront chaque jour deux repas scolaires chauds, pendant les 195 jours de l'année scolaire : un porridge en milieu de matinée, composé d'un mélange fortifié maïs-soja et un déjeuner scolaire composé de grains, de légumineuses et d'huile végétale. En fonction des indicateurs de sécurité alimentaire et des taux de scolarisation, d'assiduité et d'abandon d'études, la composante « vivres au service de l'éducation » s'appliquera surtout aux régions d'Arusha, Dodoma, Manyara, Shinyanga et Singida. En outre, le PAM aidera le Ministère tanzanien de l'éducation et de la formation professionnelle à piloter l'utilisation de micronutriments en poudre pour enrichir le déjeuner scolaire; en cas de succès, le PAM intégrera ce processus dans l'ensemble des 1 167 écoles primaires visées par cette composante de son programme.

12. Le PAM travaille avec les populations et les organisations non gouvernementales locales pour concourir à l'amélioration de l'assainissement, de l'hygiène publique et des équipements scolaires, en particulier à l'aide de réchauds à rendement amélioré et de citernes de collecte de l'eau de pluie. Les autorités appliqueront de leur côté un programme national de traitement anthelminthique.

13. Le PAM continuera à aider le Ministère tanzanien de l'éducation à élaborer une stratégie nationale d'alimentation scolaire et les directives correspondantes pour faciliter cette activité. L'intervention nutritionnelle en milieu scolaire est désormais intégrée dans la politique d'éducation et de formation suivie par ce ministère. L'adoption d'une politique nationale est en effet d'importance critique pour faciliter un programme national durable de distribution de « vivres au service de l'éducation ». Parallèlement à ce soutien à la définition des politiques, le PAM continuera à développer les capacités au niveau de l'administration centrale et des districts afin de former des administrateurs scolaires à la gestion des activités d'alimentation scolaire et pour soutenir le fonctionnement de la base de données de l'actuel Système d'information de gestion du secteur de l'éducation en Tanzanie.

14. **Vivres pour la création d'actifs – composante 2**¹². L'évaluation du programme précédent du PAM en Tanzanie a recommandé l'adoption d'une stratégie mieux cadrée, à long terme, s'agissant des activités de cette composante. Dans l'optique de la réduction des risques de catastrophe, la composante « vivres pour la création d'actifs » renforcera la résilience des populations, réduira leur vulnérabilité et

¹² Ces activités suivront un rythme annuel de six mois conforme au calendrier agricole.

améliorera la distribution locale d'aliments et l'obtention de denrées alimentaires dans l'ensemble du cycle agricole, pour tous ceux qui ne parviennent pas à amortir les chocs économiques, climatiques et saisonniers qui la frappent régulièrement et qui causent une forte baisse de la consommation, insuffisante ou à peine suffisante¹³. La distribution de vivres sera un moyen d'inciter les populations à participer aux activités de création d'actifs et les participants recevront pendant la période de la soudure des rations à emporter, quand les vivres seront insuffisants et les prix trop élevés. Un panier d'aliments composé de grains, de légumineuses et d'huile végétale sera distribué conformément à des normes de travail standardisées. Sur la base du salaire quotidien en milieu rural et des prix moyens du marché, la ration quotidienne livrée par les activités de la composante « vivres pour la création d'actifs » est équivalente à 90 % environ des dépenses que les ménages consacrent aux aliments¹⁴.

15. Pour améliorer la résilience de la population et faciliter son adaptation à la variabilité du climat, les activités de cette composante comprendront des mesures de conservation des sols et de l'eau (par les systèmes de collecte de l'eau de pluie et par des mesures d'amélioration de la fertilité des sols), des activités d'amélioration de l'infrastructure socioéconomique locale de base, de l'irrigation, de la productivité de la production autoconsommée et par des activités génératrices de revenus, ainsi que par la création de pépinières. La planification participative au niveau local, visant la population locale, garantira que les ménages les plus vulnérables, ceux qui souffrent le plus de l'insécurité alimentaire, auront bien la priorité dans les activités de cette composante et seront les bénéficiaires directs de la création ou de la remise en état d'actifs attendues. Une fraction de l'ordre de 5 à 15 % des vivres distribués au titre de cette composante seront réservés aux ménages les plus vulnérables, ceux qui ne peuvent travailler du fait de l'âge, d'une incapacité, d'une grossesse, d'une maladie chronique, par exemple. Ces bénéficiaires se livreront à des activités moins contraignantes. Le PAM s'inspirera des études de marché et de faisabilité pour explorer les combinaisons possibles de prestations en vivres, en espèces ou en coupons.

16. Les projets seront intégrés dans les plans agricoles et de développement des districts. On cherchera à obtenir un impact durable sur la sécurité alimentaire locale par des projets synergiques appliquant l'approche de la planification et de l'exécution participatives locales. En dehors de la création de capacités des entités locales, cette méthode améliorera l'appropriation locale des projets. Le succès du programme, ou l'obtention de conditions meilleures rendant l'aide alimentaire inutile reposeront sur les indicateurs de création d'actifs par la population locale et les ménages et de données sur la consommation alimentaire.

17. **Programmes nutritionnels – composantes 3 et 4.** Le programme d'alimentation complémentaire cherchera à réduire les cas de malnutrition globale aiguë chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes et assurera la continuité de l'actuel programme dans les districts où cette malnutrition dépasse la moyenne nationale, tout en passant progressivement à une nouvelle approche cherchant à éliminer les retards de croissance chez les enfants. Le programme d'alimentation complémentaire consistera à distribuer le mélange maïs-soja enrichi et l'huile végétale à 12 000 enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes ou

¹³ Cette consommation est mesurée par l'indice de consommation alimentaire.

¹⁴ Valeurs d'alpha pour les céréales : 1,72 (achats locaux) et 1,67 (achats régionaux).

allaitantes souffrant d'une malnutrition modérée ou aiguë, dans les centres de soins ou dans les postes de distribution dans les districts retenus en priorité¹⁵.

18. Le programme « santé et nutrition de la mère et de l'enfant » aidera à réduire les retards de croissance chez les enfants de moins de 2 ans. Une ration de mélange maïs-soja sera distribuée chaque jour à toutes les femmes enceintes et allaitantes pendant les six mois qui précèdent et qui suivent l'accouchement ainsi qu'aux enfants âgés de 6 à 24 mois qui viennent consulter dans les centres de soins. Ce programme contribuera aussi à l'amélioration de santé de la mère et de l'enfant en les encourageant à utiliser les services sanitaires et nutritionnels. Le PAM, les organisations non gouvernementales et d'autres institutions des Nations Unies apporteront une assistance technique à l'application locale d'une méthode consistant à conseiller et instruire les femmes sur les problèmes de nutrition et les pratiques optimales d'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge.

19. Pour remédier aux troubles causés par les carences en micronutriments, le PAM continuera à accélérer les activités d'enrichissement des aliments. Une action de mobilisation et un soutien technique seront organisés en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale pour assurer cet enrichissement à peu de frais, en encourageant l'utilisation de denrées produites localement. Les recherches porteront sur la faisabilité d'un traitement et d'un enrichissement des aliments à petite ou moyenne échelle, en particulier en milieu rural, et de l'aide apportée à cette activité. À mesure que des aliments enrichis deviendront disponibles localement, le PAM étudiera les moyens d'utiliser un système de coupons parallèlement à la distribution de vivres pour encourager le développement des marchés pour le programme « santé et nutrition de la mère et de l'enfant ».

20. L'appui technique apporté aux autorités visera à renforcer le système de gestion de l'information nutritionnelle, pour la planification des programmes. Avec le Centre tanzanien pour l'alimentation et la nutrition (TFNC) et d'autres acteurs, des avant-postes de la surveillance nutritionnelle seront créés dans diverses localités.

21. **Lutte contre le sida – composante 5.** Sur la base d'un examen des avantages comparatifs du PAM et de recommandations résultant de l'évaluation de son programme précédent en Tanzanie, l'intervention du PAM dans la lutte contre le sida passera à une stratégie intégrée axée sur le soutien aux politiques, à l'action nutritionnelle et à l'intégration en faveur des personnes vivant avec le VIH ou le sida dans les propres activités du PAM. La relève a commencé lors du programme 2007-2011 du PAM en Tanzanie; dans le programme de pays 2011-2015, le PAM continuera à distribuer une aide alimentaire aux patients recevant un traitement antirétroviral, aux enfants les plus vulnérables¹⁶ et aux familles, par l'intermédiaire des partenaires de coopération, pendant six mois, tout en entretenant les liens avec les organisations qui se spécialisent dans la lutte contre le VIH et le sida et qui peuvent apporter l'aide alimentaire nécessaire. Le PAM suivra l'évolution des bénéficiaires pendant la période de six mois suivant leur sortie du programme et cherchera à remédier à la vulnérabilité liée au VIH et au sida dans le cadre d'un

¹⁵ Le critère d'admission est un rapport poids-taille inférieur à la moyenne de deux à trois fois l'écart type pour les enfants de moins de 5 ans; pour les femmes enceintes au deuxième et au troisième trimestres de leur grossesse, et pour les femmes qui allaitent un enfant de moins de 6 mois, le critère retenu est une circonférence du milieu du bras se situant entre 18,5 et 21 centimètres.

¹⁶ Les enfants les plus vulnérables sont les orphelins pensionnaires dans les centres de formation professionnelle, dans le cadre de l'activité « vivres pour la formation ».

programme plus vaste d'aide sociale et de soutien à des moyens d'existence, ainsi que par ses services sanitaires et nutritionnels.

22. Au niveau national, le PAM préconisera le renforcement de la politique nationale de lutte contre le VIH, et qui met les pouvoirs publics au centre des interventions axées sur l'aide alimentaire, en mettant l'accent sur la nutrition pour les personnes vivant avec le VIH. Aux termes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PAM contribuera à une intervention interinstitutions consistant à renforcer le Centre tanzanien pour l'alimentation et la nutrition (TFNC) et la Commission tanzanienne de lutte contre le sida (CADAIDS) pour leur fournir un soutien technique, et il veillera à ce que les futures politiques prennent bien en compte la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vivant avec le VIH.

23. **Relier les petits agriculteurs aux marchés.** Poursuivant les activités actuelles au titre de l'initiative « Achats pour le progrès », le PAM continuera à utiliser ses capacités d'achat de vivres pour lutter contre la faim et améliorer la sécurité alimentaire. Avec d'autres organismes des Nations Unies, les ONG, les groupes d'agriculteurs et les ministères tanzaniens, avec l'Alliance pour la révolution verte en Afrique, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et diverses autres entités, le PAM s'efforcera de renforcer la capacité des petits agriculteurs d'augmenter leur revenu par la vente directe de produits agricoles sur les marchés locaux ou régionaux. Les facilités de crédit, une amélioration des capacités de stockage des denrées et de meilleures pratiques post-récoltes, un meilleur contrôle de la qualité et l'utilisation de semences et d'engrais de meilleure qualité augmenteront les capacités des petits agriculteurs de se livrer à des activités agricoles orientées vers la vente sur les marchés. Le PAM étudiera les possibilités de relier les groupes d'agriculteurs aux activités locales de la composante « vivres au service de l'éducation », fera participer les populations pour lesquelles cette composante n'est plus justifiée dans les achats auprès des petits agriculteurs, et assurera la liaison avec les partenaires des interventions de transformation des produits agricoles à petite échelle et d'enrichissement des aliments.

24. **Renforcement de la sécurité alimentaire et système d'information nutritionnelle.** L'analyse détaillée de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité de 2010 a été réalisée par le Bureau national de statistique, avec un contrôle technique et un soutien analytique du PAM et d'autres ministères; cette analyse servira de référence pour la mesure des améliorations obtenues en matière de sécurité alimentaire des ménages et des populations locales. Le Gouvernement tanzanien a également pris l'initiative d'analyses de vulnérabilité périodiques et rapides au mois deux fois par an. Le Gouvernement tanzanien est manifestement capable de suivre lui-même la situation sur le plan de la sécurité alimentaire au niveau national, mais les capacités locales d'alerte rapide et le suivi nutritionnel demeurent fragiles. En conséquence, pour s'assurer que le PAM et le Gouvernement tanzanien puissent répondre rapidement aux causes localisées et structurelles de la faim, il faut renforcer encore les capacités, par la formation, un investissement dans la collecte de données et leur analyse, et des évaluations conjointes¹⁷.

¹⁷ Ces travaux sont notamment l'élaboration d'une capacité des équipes d'information sur la sécurité alimentaire, les évaluations rapides de vulnérabilité, le renforcement des systèmes d'alerte rapide, la cartographie des risques et les bases de données sur la réduction des risques d'inondation dans les zones inondables.

Tableau 1
Bénéficiaires, par composante (moyenne annuelle)*

	<i>Hommes et garçons</i>	<i>Femmes et filles</i>	Total
Composante 1 – vivres au service de l'éducation	352 114	366 486	718 600
Composante 2 – vivres pour la création d'actifs	122 500	127 500	250 000
Composante 3 – alimentation complémentaire	5 880	42 120	48 000
Composante 4 – santé et nutrition de la mère et de l'enfant	34 839	69 261	104 100
Composante 5 – lutte contre le VIH et le sida**	14 504	15 096	29 600
Total, moyenne par an	529 249	616 251	1 145 500

* Le nombre cumulé de personnes recevant une aide alimentaire pendant la durée du programme de pays est de 2 521 400. Le nombre moyen de bénéficiaires, par an, est calculé en tenant compte d'un double comptage de 10 % des bénéficiaires de la distribution de l'alimentation complémentaire et de l'intervention « santé et nutrition de la mère et de l'enfant ».

** S'agissant du programme de lutte contre le VIH et le sida, le chiffre indiqué porte sur six mois seulement (juillet-décembre 2010).

Gestion, suivi et évaluation du programme

25. Toutes les interventions seront guidées par les autorités tanzaniennes, aux niveaux central, régional et des districts. Le PAM appliquera ses connaissances spécialisées du développement des capacités et de la formation pour aider les autorités tanzaniennes et les autres partenaires à réaliser les activités prévues.

26. Le PAM s'attend à acheter sur place 54 % des denrées alimentaires nécessaires, et aussi à en acheter dans les pays voisins pour ses projets réalisés en Tanzanie. Le PAM travaille avec des négociants, mais entretient également des relations avec les petits agriculteurs. Pour réduire les coûts de transport, les achats ont lieu aussi près que possible des bénéficiaires. On compare le coût des achats locaux et ce que serait le coût de l'importation équivalente. Les vivres arrivant par bateau à Dar es-Salaam sont transportés par la route jusqu'à des points de livraison près d'Arusha et de Dodoma et dans les établissements scolaires des districts ou des villages.

27. Comme référence pour toutes ses activités, le PAM utilisera les conclusions de l'Analyse détaillée de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité de 2010, l'Enquête démographique et sanitaire et deux enquêtes, à paraître, dégageant des données de base sur l'alimentation scolaire et les filets de sécurité alimentaire, qui donnent des indicateurs de la situation socioéconomique des ménages. Le plan de suivi du programme sera relié à la stratégie d'ensemble et sera appliqué avec l'aide d'inspecteurs basés dans les antennes sous-régionales du PAM. Le PAM renforcera son système de suivi pour garantir que la mesure de l'impact du programme soit faite par rapport aux données de référence.

28. Le programme du PAM en Tanzanie a tiré parti des évaluations du programme 2007-2011 réalisées en 2010. Une évaluation décentralisée à mi-parcours cherchera à identifier les ajustements éventuels à apporter à la stratégie d'exécution ainsi qu'à

l'évaluation de la performance globale – pertinence, cohérence, efficacité, rendement et viabilité – du présent programme de pays.

29. Le PAM devra modifier la composition et les qualifications de son personnel de façon à accorder une place plus grande à la gestion du programme, au développement des capacités et des compétences consultatives et de négociation, afin de permettre à son personnel d'entrer en relation avec les autorités tanzaniennes et de leur donner des conseils généraux et techniques. Au cours du programme du PAM en Tanzanie, le PAM consacrera des ressources à la formation du personnel dans ces domaines.

Tableau 2

Rations alimentaires quotidiennes, par composante (g/personne/jour)

Type d'aliment	Composante 1 – vivres au service de l'éducation*	Composante 2 – vivres pour la création d'actifs	Composante 3 – programme d'alimentation complémentaire	Composante 4 – santé et nutrition de la mère et de l'enfant	Composante 5 – lutte contre le VIH et le sida**
Céréales	120	400	–	–	ETV 300 TAR 450
Légumineuses	30	70		–	ETV 50 TAR 60
Huile végétale	5	30	20	–	ETV 20 TAR 25
Mélange maïs-soja	40	–	230	Femme 250 Enfant 210	ETV 80 TAR 120
Total	195	500	250	Femme 250 Enfant 210	ETV 450 TAR 655
Total en kilocalories par jour	725	1 900	1 097	Femme 1 000 Enfant 840	ETV 1 715 TAR 2 477
Pourcentage de l'apport calorique provenant de protéines	13,9	11,4	15,1	Femme 18,0 Enfant 13,5	ETV 12,7 TAR 12,7
Part de l'apport calorique provenant de lipides	15,6	22,2	27,7	Femme 18,0 Enfant 13,5	ETV 19,6 TAR 18,5
Nombre de jours par an où une alimentation est distribuée	195	180	90	365	180

Note : ETV : enfants très vulnérables; TAR : personnes suivant une thérapie antirétrovirale.

* Le PAM pilotera les opérations d'addition de micronutriments au repas du déjeuner.

** Pour lutter contre le VIH, chaque bénéficiaire recevra une ration familiale calculée sur une moyenne de cinq personnes par famille; dans la composante « vivres pour la formation », les orphelins hébergés dans des centres de formation professionnelle en tant que pensionnaires recevront sur place une collation en milieu de matinée et un déjeuner.

Tableau 3
Besoins totaux de vivres par composante (2011-2015) (tonnes)

Type d'aliment	Composante 1	Composante 2	Composante 3	Composante 4	Composante 5	Total
Céréales	67 220	72 000	–	–	2 084	141 304
Légumineuses	16 805	12 600	–	–	299	29 704
Huile végétale	2 801	5 400	346	–	122	8 669
Mélange maïs-soja	22 407		3 974	33 381	556	60 318
Total	109 233	90 000	4 320	33 381	3 061	239 995
Pourcentage des besoins totaux	45,5	37,5	1,8	13,9	1,3	100

**Résumé du budget du programme du PAM en Tanzanie 200200
(2011-2015)**

(En dollars des États-Unis)

	Composante 1	Composante 2	Composante 3	Composante 4	Composante 5	Total
Vivres (tonnes) ¹⁸	109 233	90 000	4 320	33 381	3 061	239 995
Vivres	43 575 053	32 557 728	2 419 684	17 506 920	1 147 408	97 206 792
Total, par composante	43 575 053	32 557 728	2 419 684	17 506 920	1 147 408	97 206 792
Transport hors du pays						6 412 017
Transport et stockage dans le pays (total)						35 106 469
Idem (par tonne)						146,28
Autres dépenses opérationnelles directes						7 104 501
Dépenses opérationnelles directes totales						145 829 779
Dépenses d'appui directes ¹⁹						17 745 275
Dépenses d'appui indirectes ²⁰						11 450 254
Dépenses totales, PAM						175 025 307

¹⁸ Il s'agit d'un panier de vivres type utilisé pour la budgétisation et l'approbation du programme. Son contenu peut varier.

¹⁹ Chiffres indicatifs donnés pour information. Les dépenses d'appui directes sont révisées chaque année.

²⁰ Au cours d'un projet, le Conseil peut modifier le taux de calcul des dépenses d'appui indirectes.

Appui direct

(En dollars des États-Unis)

Dépenses de personnel et dépenses connexes	
Administrateurs recrutés sur le plan international	5 188 794
Personnel local – administrateurs recrutés sur le plan national	1 738 321
Personnel local – agents des services généraux	3 663 560
Personnel local – heures supplémentaires	28 000
Consultants internationaux	1 535 000
Voyages en mission	2 283 000
Total partiel	14 436 675
Dépenses renouvelables	
Locations	
Eau, électricité	160 000
Fournitures de bureau et autres articles consommables	160 000
Télécommunications	400 000
Réparation et entretien d'équipement	64 000
Dépenses d'entretien des véhicules	1 080 000
Installation des bureaux et réparations	80 000
Services fournis par l'ONU	200 000
Total partiel	2 480 000
Dépenses d'équipement	
Location de véhicules	285 600
Matériel de communications	323 000
Dépenses locales de sécurité	220 000
Total partiel	828 600
Total, dépenses d'appui directes.	17 745 275

Cadre logique du PAM

<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Risques et hypothèses de travail</i>	<i>Ressources nécessaires</i>
<p>Résultats du PNUAD²¹</p> <p>Le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle a mis en place un système d'alimentation scolaire, la priorité étant donnée aux zones à forte insécurité alimentaire.</p> <p>Les ministères et administrations publiques compétents entreprennent une planification factuelle, une gestion et un contrôle de qualité aux niveaux national, des districts, des arrondissements et des établissements scolaires.</p> <p>Les administrations locales, les organisations de vulgarisation agricole et les associations de petits agriculteurs augmentent la productivité agricole, élargissent l'accès aux marchés et améliorent la sécurité alimentaire.</p> <p>Les administrations publiques centrales et locales intègrent les questions d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci dans leurs stratégies et plans.</p> <p>Les autorités coordonnent la protection sociale multisectorielle en réponse aux besoins des groupes économiquement désavantagés.</p> <p>Les administrations centrales et locales intègrent la question de la nutrition dans leurs politiques, plans et budgets et améliorent les dispositions institutionnelles voulues par la prestation des services.</p> <p>Certaines administrations centrales et locales et certains acteurs non étatiques améliorent la qualité des services de soins et de traitement du sida.</p>	<p>Indicateurs de performance</p> <p>L'État met en place une stratégie et des directives d'application pour l'alimentation scolaire.</p> <p>Des vivres et d'autres articles sont distribués en quantité et en qualité suffisantes aux femmes, hommes, filles et garçons dans des conditions de sécurité.</p> <p>Le système informatique local est utilisé pour améliorer les données relatives à l'éducation de base, en particulier des indicateurs d'équité et de qualité.</p> <p>Meilleur échange de connaissances sur la productivité agricole, l'enrichissement des aliments et la vente des vivres</p> <p>Réduction des risques dans les populations visées, notamment par une adaptation au changement climatique</p> <p>Certaines administrations locales intègrent dans leurs plans et budgets des programmes d'adaptation au changement climatique.</p> <p>La base de données factuelles est améliorée pour mieux concevoir les diverses options pour un programme de protection sociale visant les groupes prioritaires.</p> <p>Les régions et districts retenus en priorité assurent efficacement des services nutritionnels essentiels.</p> <p>Les administrations centrales accordent la priorité à la nutrition dans les politiques, les plans et budgets.</p> <p>Les patients suivant une thérapie antirétrovirale sont mieux nourris pendant les six premiers mois du traitement.</p> <p>Le Ministère de la santé et de la protection sociale et les administrations centrales améliorent leurs capacités de dispenser des soins et des services de lutte contre le sida et la tuberculose, par des services communs et des services nutritionnels.</p>	<p>Les ministères qui devraient soutenir l'agriculture et la sécurité alimentaire sont mal reliés entre eux et il existe un hiatus entre les crédits budgétaires nationaux et les priorités publiques.</p> <p>Les conditions ne sont pas favorables à l'activité du secteur privé, ce qui limite sa participation dans le secteur de l'agriculture et la sécurité alimentaire.</p> <p>Le changement climatique et l'instabilité du climat aggravent le nombre ou la gravité des catastrophes naturelles, contraignant le Gouvernement à y consacrer des fonds, plutôt qu'au développement.</p>	

²¹ Le PNUAD relatif à la Tanzanie intègre les résultats et indicateurs du PAM dans différents secteurs.

Cadre logique du PAM

Résultats	Indicateurs de performance	Risques et hypothèses de travail	Ressources nécessaires
Composante 1 du programme de pays : vivres au service de l'éducation			
Objectif stratégique 4 : réduire la faim et la sous-nutrition chroniques			79 662 240 dollars
Résultat 1			
Améliorer l'accès à l'éducation et développer le capital humain dans les établissements aidés	Scolarisation : augmentation annuelle moyenne (cible : 3 %) Taux d'assiduité (cible : 86 %) Taux d'échec scolaire des filles et des garçons (cible : à déterminer dans l'enquête de référence sur l'alimentation scolaire 2010) Ratio de scolarisation comparée des filles et des garçons (cible : 1) Proportion de filles et de garçons passant en classe terminale : cible : 45 %)	Les collectivités locales et les écoles s'engagent à remplir leurs obligations concernant les cantines scolaires, l'eau et le combustible.	
Produit 1.1			
Des vivres et des articles non alimentaires sont distribués, dans de bonnes conditions de sécurité en quantité et qualité suffisantes, aux femmes, hommes, filles et garçons.	Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons recevant des vivres et des articles non alimentaires, par catégorie et en pourcentage des chiffres prévus (cible : voir tableau des bénéficiaires) Quantité de vivres et d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la distribution prévue (cible : voir le tableau des besoins de vivres)		
Objectif stratégique 5 : aider le pays à réduire la faim, notamment par des stratégies de distribution de vivres et d'achats locaux			
Résultat 2			
Le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle a mis en place un système national d'alimentation scolaire, en donnant la priorité aux zones où l'insécurité alimentaire est grande.	Amélioration du système mis en place pour l'alimentation scolaire (cible : fonctions du système national)	Engagement de l'État d'organiser l'alimentation scolaire	
Produit 2.1			
Les directives d'application pour l'alimentation scolaire à l'échelle nationale sont en place.	Les directives définissent les attributions des administrations nationales, de district et d'arrondissement (cible : les directives et la stratégie d'application de l'alimentation scolaire sont opérationnels aux niveaux national, des districts et des arrondissements).		

<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Risques et hypothèses de travail</i>	<i>Ressources nécessaires</i>
Produit 2.2			
Le système informatique de gestion au niveau des districts, pour l'enseignement primaire, est mis en place et utilise des données, en particulier les indicateurs d'équité et de qualité.	Part des districts dans les activités d'alimentation scolaire qui ont une base de données informatique de gestion du secteur de l'éducation (cible : 100 %)	Les différents acteurs collaborent au développement du système d'information de gestion du secteur de l'éducation.	
Composante 2 du programme de pays : vivres pour la création d'actifs			
Objectif stratégique 2 : prévenir les épisodes de faim aiguë et investir dans des mesures de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets			65 635 858 dollars
Résultat 3			
Consommation alimentaire adéquate sur la période d'assistance, dans les ménages exposés au risque de sous-alimentation aiguë	Score de consommation alimentaire des ménages : pourcentage de ménages ciblés où ce score est supérieur à 35 (cible : 80 %)	Absence de catastrophes majeures qui auraient un effet désastreux sur les moyens d'existence ou l'état de santé de la population ciblée	
Produit 3.1			
Des vivres et des articles non alimentaires sont distribués, dans de bonnes conditions de sécurité en quantité et qualité suffisantes, aux femmes, hommes, filles et garçons ciblés.	Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons recevant des vivres et d'autres articles non alimentaires, par catégorie, et en pourcentage des chiffres prévus (cible : voir tableau des bénéficiaires) Quantité de vivres et d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la distribution prévue (cible : voir tableau des besoins de vivres)		
Résultat 4			
Réduction du risque au niveau des collectivités locales ciblées	Score de création d'actifs au niveau local : pourcentage de la population ciblée où la création d'actifs dépasse un certain seuil (cible : à déterminer); score de création d'actifs des ménages : pourcentage de ménages ciblés où la création d'actifs dépasse un certain seuil (cible : à déterminer)	Mise en place d'un système efficace et fiable de vente des vivres et des articles non alimentaires	
Produit 4.1			
Reconstitution ou création d'actifs susceptibles d'aider les populations ciblées à lutter contre les effets des catastrophes	Création ou remise d'actifs en état (cible : à déterminer sur la base du plan d'exécution)	Articles non alimentaires et accès aux services de vulgarisation garantis	
Objectif stratégique 5 : aider les pays à réduire la faim, notamment par des stratégies de distribution de vivres et d'achats locaux			
Résultat 5			
Les grands objectifs de politique publique intègrent des solutions du problème de la faim.	L'État augmente les crédits consacrés à la lutte contre la faim dans les plans d'action nationaux (cible : 20 %).	Le progrès accompli au niveau local influence les décisions centrales.	

<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Risques et hypothèses de travail</i>	<i>Ressources nécessaires</i>
Produit 5.1			
Certaines administrations centrales intègrent l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans leurs plans et budgets.	Part des projets « Vivres pour la création d'actifs » lancés par le PAM dans les plans de développement et le budget (cible : 100 %)		
Produit 5.2			
La base de données factuelles est renforcée pour améliorer la conception de la protection sociale en faveur des groupes ciblés en priorité.	Les enseignement dégagés des mécanismes de transfert inspirent les décisions en matière de protection sociale (cible : analyse et diffusion des enseignements dégagés).		
Composante 3 du programme de pays : programme d'alimentation complémentaire			
Objectif stratégique 4 : réduire la faim et la sous-nutrition chroniques			3 150 521 dollars
Résultat 6			
Amélioration de l'état nutritionnel des femmes, des filles et des garçons visés	Taux de récupération après alimentation complémentaire (cible : > 75 %)/taux d'échec (cible : < 15 %) Durée moyenne de la période d'alimentation complémentaire (cible : moins de 60 jours)		
Produit 6.1			
Vivres et articles non alimentaires distribués, dans de bonnes conditions de sécurité, en quantité et en qualité suffisantes pour femmes, hommes, filles et garçons visés	Nombre de femmes, de filles et de garçons recevant des vivres et des articles non alimentaires, par catégorie et en pourcentage des chiffres prévus (cible : voir tableau des bénéficiaires) Quantité de vivres distribués, par type et en pourcentage des chiffres prévus (cible : voir tableau des besoins de vivres)	Les services de santé publique des districts remplissent réellement leur rôle de soutien au programme d'alimentation complémentaire.	
Composante 4 du programme de pays : santé et nutrition de la mère et de l'enfant			
Résultat 7			
Amélioration de l'état nutritionnel des femmes, des filles et des garçons visés	Prévalence du retard de croissance chez les enfants visés de moins de 2 ans (cible : 10 % de réduction par an) Prévalence de la pratique de l'allaitement maternel exclusif chez les femmes visées et introduction correcte des aliments complémentaires (cible : à déterminer) Pourcentage d'enfants âgés de 24 mois qui ont eu toutes les vaccinations prévues au calendrier du protocole national (cible : à déterminer)		24 344 340 dollars
Produit 7.1			
Les femmes enceintes et allaitantes reçoivent des conseils sur les pratiques de soin adéquates et d'alimentation des enfants.	Pourcentage de femmes enceintes et allaitantes aidées qui ont eu une visite de contrôle prénatale ou postnatale (cible : à déterminer)	Le personnel sanitaire est motivé et a assez de temps pour dispenser des conseils adéquats.	

<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Risques et hypothèses de travail</i>	<i>Ressources nécessaires</i>
Produit 7.2			
Des vivres et des articles non alimentaires sont distribués dans de bonnes conditions de sécurité, en quantité et en qualité suffisantes aux femmes, filles et garçons visés.	Nombre de femmes, de filles et de garçons recevant des vivres et des articles non alimentaires, par catégorie et en pourcentage des chiffres prévus (cible : voir tableau des bénéficiaires) Quantité en tonnes de vivres distribués, par type et en pourcentage des chiffres prévus (cible : voir tableau des besoins de vivres)	Les équipes de gestion de la santé publique de district remplissent leur rôle de soutien du programme « Santé et nutrition de la mère et de l'enfant ».	
Objectif stratégique 5 : aider les pays à réduire la faim, notamment par des stratégies de relèvement et par des achats locaux			
Résultat 8			
Meilleure connaissance et partage des connaissances sur la productivité agricole, l'enrichissement des aliments et la vente d'aliments	Le protocole national d'enrichissement des aliments est adopté.	Coordination adéquate des producteurs d'aliments enrichis	
Produit 8.1			
Développement de la capacité et de la connaissance des moyens d'enrichir les aliments, par des interventions et/ou une formation organisés par le PAM	Nombre de mécanismes optimaux identifiés pour l'enrichissement des aliments Nombre de petits agriculteurs recevant une formation sur l'enrichissement des aliments Quantité de matériel et de moyens de communication fournis		
Résultat 9			
Adoption de dispositions institutionnelles nationales accordant la priorité à la nutrition dans les politiques, plans et budgets du pays	Augmentation en pourcentage du financement public des instruments de lutte contre la faim dans les plans d'action nationaux	Les progrès accomplis sur place influencent le choix des politiques nationales.	
Produit 9.1			
Développement de la capacité de concevoir, de planifier et budgétiser une action nutritionnelle	Nombre de districts ayant planifié et budgétisé des activités « Santé et nutrition de la mère et de l'enfant »		
Résultat 10			
Les régions et districts retenus en priorité dispensent efficacement des services essentiels de nutrition.	Nombre de communautés visées disposant d'installations de santé publique ayant un personnel suffisant pour fournir les services convenus	Capacités humaines suffisantes pour pourvoir tous les postes	
Produit 10.1			
La capacité et la connaissance du programme « Santé et nutrition de la mère et de l'enfant » sont développées par des interventions ou une formation organisées par le PAM.	Le protocole national du programme « Santé et nutrition de la mère et de l'enfant » est adopté.		

<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Risques et hypothèses de travail</i>	<i>Ressources nécessaires</i>
Composante 5 du programme de pays : lutte contre le VIH et le sida			
Objectif stratégique 4 : réduire la faim et la sous-nutrition chroniques			2 232 348 dollars
Résultat 10			
Amélioration de la survie des adultes et des enfants vivant avec le VIH après 6 et 12 mois de thérapie antirétrovirale (TAR)	Taux de survie des adultes et des enfants vivant avec le VIH connus pour recevoir un traitement antirétroviral, 6 et 12 mois après le début de celui-ci (cible : à déterminer)		
Résultat 11			
Les personnes en TAR sont mieux nourries pendant les six premiers mois du traitement.	Prévalence de la malnutrition parmi les patients en TAR recevant une aide du PAM dans les cliniques (cible : à déterminer)		
Produit 11.1			
Les vivres et articles non alimentaires sont distribués, dans de bonnes conditions de sécurité en quantité et qualité suffisantes, aux femmes, hommes, filles et garçons visés.	Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons recevant des vivres et des articles non alimentaires par catégorie et en pourcentage des chiffres prévus (cible : voir tableau des bénéficiaires) Quantité de vivres distribués par type et en pourcentage des chiffres prévus (cible : voir tableau des besoins de vivres)		
Objectif stratégique 5 : aider les pays à réduire la faim, notamment par des stratégies de relèvement et des achats locaux			
Résultat 12			
Le Ministère de la santé et de la protection sociale et les administrations locales améliorent leurs capacités de fournir des soins et un traitement de qualité contre la tuberculose et le VIH par des services et une action nutritionnelle menés en collaboration.	La composante « Aide alimentaire » est intégrée dans le document national de politique de lutte contre le VIH et est réalisée.		
Produit 12.1			
Les stratégies convenues de relèvement et de systématisation sont en place.	Nombre de stratégies de relèvement et de systématisation convenues entre le PAM et les partenaires		